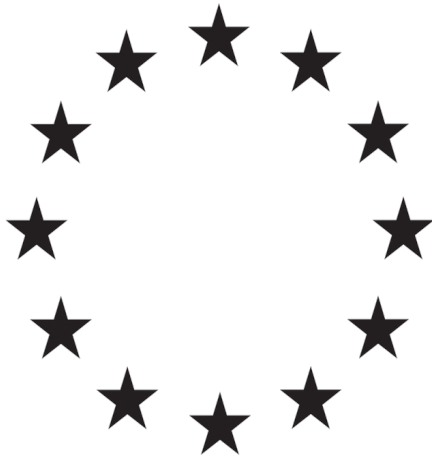


L'Europe entre désir et réalité



AVANT-PROPOS

*Pierre Miele,
président du Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand*

Depuis sa création en 1993, le Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand publie régulièrement un livret de réflexions sur un thème choisi par ses membres parmi ceux que l'actualité met à l'ordre du jour, concernant la vie citoyenne, les valeurs de la République, l'éducation.

Ce 19ème livret est consacré à l'Europe, thème choisi au moment où se préparait la campagne pour les élections des députés européens. Nos travaux ont été présentés et discutés pour l'essentiel avant le scrutin d'avril 2019 et conservent leur intérêt intact après les résultats car il ne s'agissait pas pour nous de débattre des programmes électoraux ni de prendre part, en tant que Cercle, à la campagne.

En effet, l'ambition du Cercle est d'instruire le sujet choisi, en référence aux principes humanistes que nous défendons, et d'outiller la réflexion des citoyens auxquels il s'adresse.

Sujet vaste... Nous n'avons pas visé l'exhaustivité.

Comme pour les cahiers précédents, des membres du Cercle se sont proposés pour étudier un aspect du sujet ; ils ont mené leurs propres investigations et lectures, et en ont présenté une synthèse au cours d'une des réunions mensuelles du groupe, pour discussion.

Le résultat est un ensemble de productions écrites, revues par un comité de lecture qui a veillé à la cohérence d'ensemble tout en respectant l'originalité des travaux et des modes d'expression de chacun.

Que les auteurs soient ici remerciés ainsi que tous les membres du Cercle qui ont contribué à ce livret par leur participation aux débats et par leur vigilance.

Tous nos remerciements également à la Fédération départementale, Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme pour son soutien à la diffusion de nos travaux.

SOMMAIRE

Introduction	p.7
<i>1ère partie</i>	
L'Union Européenne : présentation <i>Raymond Vergne</i>	p.11
Les traités de la construction européenne <i>Martine Phalipaud</i>	p.17
Une histoire de l'Europe <i>André Malvezin</i>	p.21
<i>2ème partie</i>	
L'Europe entre désir et réalité <i>Pierre Miele</i>	p.27
Europe, citoyenneté, démocratie <i>Gérard Chanel</i>	p.35
Les lobbys dans l'Union Européenne <i>Marie-Claude Marchand</i>	p.39
Le populisme <i>Roland Ferrandon</i>	p.43
Qu'est-ce que le peuple ? <i>André Malvezin</i>	p.51
Des abus du mot populisme <i>Pierre Miele</i>	P.53
La mascarade du Brexit <i>Pierre Miele</i>	p.57
L'Europe face à son destin <i>Guy Cagniant</i>	p.61
<i>3ème partie</i>	
La laïcité en Europe <i>Jacques Bernard</i>	P.65
L'Europe et les femmes <i>Claire Chaussade</i>	p.69
Les droits des femmes en Europe <i>Martine et Jean-Pierre Renou</i>	p.75
La politique culturelle européenne <i>François Robert</i>	p.79
<i>Annexe</i>	
Les Traités contre la démocratie <i>Jean-François Robinet</i>	p.85

INTRODUCTION

Pierre Miele

« La réalité c'est qu'il y a aujourd'hui en moyenne dans les différents pays de l'Union européenne (UE), entre 15 % et 25 % d'anti-européens ; à l'autre extrême, peut-être 15 % à 20 % de « proeuropéens » traditionnels et raisonnables, de centre gauche ou de centre droit ; sans doute guère plus de 1 % de vrais européistes fédéralistes ; et, entre les deux, une majorité d'environ 60 % d'eurosceptiques (au sens vrai : dubitatifs), d'Européens déçus ou devenus allergiques.

Année après année, chaque élection, nationale ou européenne, référendum, référendum consultatif, sans parler des études et sondages, confirme ce décrochage des peuples. [...]. L'UE est donc un organisme affaibli, miné de l'intérieur. [...]

Le décrochage des peuples a été longtemps nié par des dirigeants qui ont de plus en plus peur des peuples entraînés par de mauvais bergers « populistes ».

Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères

Tribune dans *Le Monde* du 16 juin 2016

« Il faut un compromis historique entre les élites et les peuples pour relancer le projet européen »

Le diagnostic de cet éminent spécialiste qu'est Hubert Védrine résume le point de départ de nos interrogations et la volonté des membres du Cercle Condorcet de rechercher des explications à cette situation, dans un objectif de lucidité.

On se souvient de la campagne proeuropéenne orchestrée par les médias qui avait précédé le référendum de 2005 sur le projet de Constitution européenne qui fut cependant rejeté.

La même connivence a ensuite accompagné le contournement de ce rejet par le Traité de Lisbonne ; on la retrouve dans la présentation caricaturale qui est faite de toute tentative de critique intellectuelle ou plus politique du fonctionnement de l'UE, et de toute proposition visant à l'améliorer de manière significative. L'emploi abusif généralisé du mot « populisme » en est un signe.

L'analyse et les propositions d'Hubert Védrine dans l'article cité ci-dessus puis d'autres ultérieurement, échappent très heureusement à

cette complaisance, ce qui nous autorise, s'il en était besoin, à y échapper également.

Dans une **première partie**, seront d'abord précisés le fonctionnement de l'Union Européenne aujourd'hui, dans ses aspects institutionnels, l'enchaînement des traités qui à partir de 1945 ont constitué autant d'étapes de cette construction et de l'intégration progressive des 28 Etats, et une histoire plus que millénaire d'événements qui s'apparentent à une émergence de l'idée d'Europe unie.

La **seconde partie** sera consacrée à l'étude critique, et aux écarts entre les intentions déclarées et la réalité constatée. L'Union Européenne issue du traité de Lisbonne n'est qu'une forme de cette union : en quoi répond-elle ou pas aux aspirations des peuples et qu'est-ce qui suscite et peut légitimer leur décrochage constaté. La « raison économique » est au centre de cette analyse critique ; et le fonctionnement « démocratique » lui apparaît soumis. L'humanisme des Lumières trouve-t-il son compte ?

C'est dans cette partie que nous traitons du « populisme » vocable qui semble servir à désigner toute forme d'opposition, en distinguant le concept des usages qui en sont faits.

La **troisième partie** fait le point sur quelques dossiers précis auxquels nous sommes attachés : la laïcité, la place des femmes, la culture, illustrant le faible engagement européen sur les questions sociétales.

La *question migratoire* et la *question de l'environnement* sont deux sujets majeurs, au cœur du projet européen et de son avenir, et cruciaux au regard de l'humanisme. Evoqués en permanence dans nos discussions, ces immenses chantiers jugés encore trop peu à notre portée n'ont pas pu, à notre grand regret, être traités dans le cadre de ce travail.

Enfin, **en annexe** est inséré le compte-rendu d'une conférence invitée dont le propos a été une source d'un stimulant débat. Ce résumé, validé par le conférencier, François Robinet, peut être complété par une lecture de son ouvrage « *Les Traités contre la démocratie* ».

PRÉSENTATION DE L'UNION EUROPÉENNE

Raymond Vergne

De l'Europe des six à l'Europe des 28

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les dirigeants du vieux continent prennent conscience que seule une Europe Unie est capable d'assurer la paix politique et la reconstruction économique.

Dans cette reconstruction, le couple franco-allemand a joué un rôle majeur. L'institution de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) en 1951 signée par six pays fondateurs : FRANCE, REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, BELGIQUE, ITALIE, PAYS BAS et LUXEMBOURG, qui autorise la libre circulation du charbon et de l'acier entre les pays membres, constitue le point de départ de cette refondation.

L'accord sera ensuite étendu à un marché commun de l'ensemble des activités économiques par le traité de Rome de 1957 lequel a donné naissance à la CEE (communauté économique européenne).

A partir de 1960, les six membres de la CEE abandonnent les droits de douane dans leurs échanges commerciaux et mettent en place la politique agricole commune (PAC) ; ils mettent également en place un tarif d'entrée commun pour les produits en provenance des pays tiers.

Progressivement, l'Europe communautaire s'est imposée. A partir de 1973, avec l'adhésion du Royaume Uni, du Danemark et de l'Irlande, elle a pris l'ascendant sur l'Association Européenne de libre-échange (AELE) créée en 1959, à l'initiative de l'Angleterre, qui visait à organiser l'Europe en zone de libre-échange mais sans abandon de souveraineté.

L'Europe des six, puis des neuf, connaîtra ensuite des élargissements successifs, tant géographiques qu'institutionnels, qui la conduiront à compter jusqu'à 28 membres avec l'adhésion de la Croatie en 2013.

L'élection du Parlement européen au suffrage universel en 1979 et le traité de Maastricht en 1992 qui a créé l'UNION EUROPEENNE conforteront la construction progressive de l'Europe communautaire.

L'Union Européenne compte plus de 506 millions d'habitants. La TURQUIE, la MACEDOINE, LE MONTENEGRO, la SERBIE et l'ALBANIE sont

candidats à l'adhésion. Tout Etat européen qui respecte les valeurs de l'Union et s'engage à les promouvoir peut demander son adhésion.

Les traités de l'Union Européenne

L'U.E. élabore des législations : règlements, décisions, directives, recommandations dans les domaines où les Etats lui ont délégué une partie de leur souveraineté. Ils agissent non plus isolément, mais à 28.

Ces compétences sont définies par des traités, ratifiés par les Etats membres.

Le traité de Lisbonne en 2009 a défini précisément les compétences attribuées à l'Union, les compétences partagées et celles dévolues aux Etats membres.

Les valeurs et les objectifs de l'U.E.

Elle est fondée sur des valeurs qui sont communes aux Etats membres. Au premier rang figurent en particulier : la liberté, la démocratie et l'état de droit. Ces valeurs sont un des critères de sélection que doit remplir tout Etat candidat à l'adhésion.

Fondée sur ces valeurs, son action vise deux objectifs principaux :

- promouvoir la paix et le bien-être de ses peuples ;
- établir un marché intérieur avec pour perspectives un développement durable établi sur une croissance équilibrée et une amélioration de la qualité de l'environnement.

La vie démocratique dans l'Union Européenne

Le fonctionnement de l'U.E repose sur le principe de primauté du droit de l'U.E sur le droit national. Ce principe est inhérent à la nature particulière de l'Union.

Le droit des citoyens dans l'U.E est fondé sur l'institution d'une citoyenneté de l'Union : est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. Il a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres et le droit de vote au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans le pays où il réside.

Les compétences de l'Union Européenne

Elle dispose de :

- compétences exclusives où seule l'Union peut légiférer : en matière douanière notamment.
- compétences partagées : Les Etats membres exercent leur compétence quand l'Union n'a pas exercé la sienne.
- actions d'appui, de coordination ou de complément de l'action des Etats membres.

L'exercice de ces compétences repose sur le respect du principe de subsidiarité, en vertu duquel l'Union n'agit que si et seulement si l'objectif d'une action envisagée peut être atteint d'une manière plus efficace au niveau de l'Union.

Les institutions de l'Union Européenne

Organisation complexe, le système institutionnel de l'U.E. est original. Il n'y a pas de président unique, ni de premier ministre attribué, ni de gouvernement supranational. Chacune des institutions de l'Union a son organisation propre.

- Le CONSEIL EUROPEEN appelé aussi sommet européen.

Composé des Chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres, du Président du Conseil de l'Union Européenne et du Président de la Commission européenne.

- Le CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Composé d'un représentant de chaque Etat au niveau ministériel. Il constitue conjointement avec la commission et le Parlement Européen le triangle législatif de l'Union. Il a son siège à Bruxelles.

- La COMMISSION EUROPEENNE

Elle élabore les propositions de lois européennes qui sont soumises au vote du conseil de l'Union et du Parlement Européen. Elle exécute le budget annuel de l'Union.

Elle est composée de 28 Commissaires soit un Commissaire par Etat membre dont le mandat est de 5 ans. Ils sont nommés d'un commun accord par les Etats Membres, après vote d'investiture par le Parlement ; ils se réunissent une fois par semaine à Bruxelles.

Le président de la Commission est élu par le Parlement européen, à la majorité de ses membres sur proposition du Conseil Européen. Le choix du candidat doit tenir compte des résultats des élections au Parlement.

- LE PARLEMENT EUROPEEN

Il comprend 751 députés venus des 28 pays de l'Europe, élus au suffrage universel direct tous les 5 ans selon des modalités propres à chaque Etat.

La représentation des citoyens suit le principe de proportionnalité dégressive :

- un seuil maximum : un état membre ne peut se voir attribuer plus de 96 sièges ;
- un seuil minimum : un état membre se voit attribuer au moins 6 sièges.

Le conseil de l'Union Européenne adopte à l'unanimité, sur initiative du Parlement, la composition du Parlement.

Les parlementaires se regroupent par affinités politiques.

Le Parlement occupe un rôle essentiel dans la gestion de l'union :

- il exerce un pouvoir législatif en arrêtant les textes législatifs communautaires sur un pied d'égalité avec le conseil de l'UE ;
- il constitue l'autorité budgétaire de l'Union ;
- il exerce des fonctions de contrôle politique.

Ces institutions sont assistées de deux organes consultatifs :

- le Comité économique et social européen,
- le Comité des Régions.

Trois institutions complètent le dispositif :

- la Cour des Comptes européenne,
- la Banque Centrale européenne,
- la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Remarques et perspectives

Plus de soixante-dix ans après la signature du Traité de ROME en 1957, ces institutions ont fait la preuve de leur pertinence et de leur efficacité pour approfondir le projet européen. Elles ont largement contribué à atteindre les objectifs stratégiques fondamentaux :

- promouvoir la stabilité politique et mettre fin à des siècles de division,

- conforter l'Union dans sa position de grande puissance,
- dynamiser l'économie et œuvrer pour un développement plus solidaire
- pour les plus pauvres, l'Union a offert des perspectives en particulier de relèvement du niveau de vie,
- introduire un début de politiques étrangère et de sécurité communes.

Mais aujourd'hui, alors que cet ensemble, difficilement bâti, connaît des crises, dont le Brexit en est l'illustration, on doit s'interroger sur la capacité des institutions européennes à faire face aux nombreux défis qui l'attendent. Faut-il entrer dans la voie de leur adaptation ou de leur transformation ?

Un risque de blocage existe. La poussée populiste dans plusieurs pays conduit même à s'interroger sur la compatibilité avec les valeurs de l'union.

Alors, face à ces enjeux, quelles orientations peuvent être envisagées ?

Il faudrait d'abord arrêter une position commune sur la question de l'identité européenne et de ses frontières géographiques. L'Union peut-elle toujours intégrer plus de pays tout en restant efficace ?

Il conviendrait ensuite de rapprocher l'Union de ses citoyens par l'organisation du droit à l'initiative populaire.

L'extension des pouvoirs du Parlement, l'amélioration de la capacité de décision de l'Union par l'élargissement du vote à la majorité qualifiée et le renforcement de l'autorité de la Commission en matière de contraintes et de sanctions, peuvent être de nature à renforcer le fonctionnement de l'ensemble européen.

Toutefois, l'Europe a surtout besoin d'une nouvelle impulsion pour relancer son projet. La France et l'Allemagne ont de nouveau un rôle majeur à remplir.

La possibilité par exemple de lancer, à titre expérimental, une union à géométrie variable permettant à des Etats membres de mettre en place une action dans un domaine particulier où ils ont la volonté et la capacité d'agir ensemble, par exemple la défense, le numérique ou la sécurité pourrait constituer une piste sérieuse à explorer.

ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE : LES TRAITÉS

Martine Phalipaud

Le 9 mai 1950, reprenant une idée de Jean Monnet, le ministre des Affaires étrangères, Robert Schuman, prononce la déclaration qui portera bientôt son nom le plan Schuman.

Le plan Schuman, accepté d'emblée par les 6 pays fondateurs (Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, France) est soumis à une négociation aboutissant le 18 avril 1951 à la signature historique, à Paris, du traité sur la **Communauté européenne du charbon et de l'acier** (CECA) conclu pour 50 ans. **C'est le traité de Paris.**

Par ce traité, qui entre en vigueur en 1952, les six pays signataires mettent en œuvre une forme de coopération internationale, entièrement nouvelle, qui vise à mettre en commun les productions du charbon et de l'acier de la France et de l'Allemagne au sein d'une organisation ouverte aux autres pays d'Europe. Son objectif, assurer une paix durable entre la France et l'Allemagne, sera atteint.

Ce marché commun du charbon et de l'acier, implique la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives à la libre circulation des produits. Le marché est dominé par le principe de la libre concurrence, mais la Communauté contrôle son approvisionnement régulier et la fixation des prix.

Le traité de Rome

Il est signé le 25 mars 1957 par les 6 états membres de la CECA. Il institue la **Communauté Economique Européenne (CEE) et la Communauté Européenne de l'énergie atomique (CEEA)**. C'est l'un des traités fondateurs de l'Union Européenne. Il ouvre de nouveaux champs de coopération et s'applique à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

La Politique agricole commune et la politique commerciale se mettent en place en 1962. Les droits de douane aux frontières sont totalement supprimés.

En 1973, l'Europe des 6 passe à 9 états membres : le Danemark, l'Irlande et le Royaume Uni rejoignent la Communauté Européenne. C'est le 1^{er} élargissement.

En 1981, le second aura lieu avec la Grèce qui devient le 10^{ème} état membre. Le 14 juin 1985, cinq des membres de la Communauté d'alors, déjà régis par un accord de libre circulation (l'Allemagne de l'Ouest, la France et les pays du Benelux, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), signent l'**accord de Schengen** .

Cet accord est la première étape de la création de l'**Espace Schengen**.

En janvier 1986, L'Espagne et le Portugal rejoignent la communauté ce qui porte à 12 le nombre de ses membres. Le traité de Rome a été modifié de nombreuses fois par des traités successifs. Un autre traité fondateur vient marquer l'évolution de l'Europe, c'est le traité de Maastricht

Le traité de Maastricht

Appelé aussi traité sur l'Union Européenne (TUE), il est signé le 7 février 1992. Il est constitué de 3 piliers : les Communautés (CECA, CE, CEEA), la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la coopération en matière de Justice et d'affaires intérieures (terrorisme, immigration, droit d'asile).

La CEE devient la **CE**. La **Communauté européenne** est une organisation supranationale réunissant plusieurs États européens et caractérisée par des transferts de compétence importants consentis dans de nombreux secteurs par les États membres vers les instances européennes. Le traité prévoit également :

- un renforcement des pouvoirs du Parlement,
- la création d'une citoyenneté de l'Union Européenne,
- une politique sociale (marché du travail, sécurité sociale...).

Avec ce traité, une nouvelle étape de la construction européenne est franchie. Celle-ci n'est pas seulement économique, (ce terme d'ailleurs a été supprimé) mais devient politique.

En 1990, l'**Union Economique et Monétaire** (UEM) est mise en place par les états membres pour rapprocher leur économie.

L'union compte désormais 15 membres avec l'entrée, en 1995, (4^{ème} élargissement) de l'Autriche, la Finlande et la Suède. Cette même année à Barcelone a lieu une conférence qui vise à engager un partenariat avec les pays du sud de la méditerranée.

Le traité d'Amsterdam

Signé le 2 octobre 1997 par les ministres des affaires étrangères des quinze États membres, il est entré en vigueur le 1er mai 1999. Il modifie le traité de Maastricht sur l'Union européenne (TUE) et celui instituant la Communauté européenne (TCE). La Communauté européenne acquiert de nouveaux domaines de compétence.

Ce traité comporte 314 articles. Il substitue des chiffres aux lettres désignant les articles du traité UE. Par exemple, l'article 130 N (création d'entreprises) devient l'article 171. Il ne se substitue pas aux autres traités mais s'y ajoute. Il modifie le traité de Maastricht notamment dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne.

Le 1^{er} janvier 1999, l'Euro devient la monnaie unique des 11 États membres qui forment la « zone euro ». Il sera mis en circulation en France le 1^{er} janvier 2002.

Le traité de Nice

Signé en avril 2001, il proclame la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. Son système décisionnel est encore réformé dans la perspective de son élargissement aux pays de l'Europe Centrale. (Il sera remplacé par le traité de Lisbonne en décembre 2009)

En 2004, 10 pays entrent dans l'union européenne : Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie.

L'UE qui compte désormais 25 membres, propose un projet de constitution européenne qui doit se substituer à tous les traités préexistants.

Le 29 mai 2005 en France a lieu un référendum à ce sujet. La question posée était « *Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe ?* ».

Le non recueille 54, 68% des suffrages exprimés, et est également majoritaire aux Pays-Bas avec 61,54%. Ce projet n'ayant pas été adopté, il est remanié et repris dans le traité de Lisbonne .

En janvier 2007, c'est le 6^{ème} élargissement de l'Europe qui intègre la Bulgarie et la Roumanie.

Le traité de Lisbonne ou traité sur le fonctionnement de l'union Européenne

Le 18 octobre 2007, les 27 chefs d'État et de gouvernement réunis en Conseil européen à Lisbonne ont approuvé un "projet de traité modificatif" dit "traité de Lisbonne" qui permettrait à l'UE des 27 de fonctionner de manière plus efficace, transparente et démocratique. Ce traité apporte des modifications à la fois au Traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht) et au traité instituant la Communauté européenne (Traité de Rome). Il entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2009, mettant fin à la Communauté européenne en tant qu'entité juridique.

En mars 2012, un traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) appelé « **pacte budgétaire** » européen est signé par 25 des 27 pays. Il vise à imposer une discipline budgétaire aux états de la zone euro et à les contraindre à financer leurs dépenses par leurs recettes et donc à limiter le recours à l'emprunt. Il interdit aux états signataires un déficit structurel supérieur à 0,5% du PIB. Ce traité met en place la gouvernance économique de l'UE, la gouvernance de la zone euro « mais ne doit-on pas créer les conditions de convergence fiscales, sociales » ?

En juillet 2013, c'est le 7^{ème} agrandissement de l'Europe. La Croatie devient le 28^{ème} membre. La population de l'UE atteint désormais plus de 508 millions de personnes.

La construction d'un avenir commun à tous les pays européens s'est réalisée en plusieurs étapes, du lendemain de la Seconde Guerre Mondiale à nos jours. De six pays fondateurs en 1957, la communauté européenne s'est peu à peu agrandie pour compter 28 membres aujourd'hui. Avec 23,2 milliards d'euros prévus en 2019, la France est le deuxième pays contributeur au budget de l'Union, derrière l'Allemagne et devant le Royaume-Uni. Elle accueille le siège du Parlement européen à Strasbourg, ainsi que celui de plusieurs agences européennes dont l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF). Elle détient 74 sièges sur les 751 du Parlement européen.

DE L'EUROPE À L'UNION EUROPÉENNE : RACINES, TRACES, PRÉMICES ET LIMITES

André Malvezin

1- Rendons d'abord grâce aux anciens Grecs : au 4^{ème} siècle avant Jésus Christ, ils ont posé les fondements de notre civilisation, que j'appelle **européenne**, mais que l'on nomme aussi couramment occidentale. Et ceci dans tous les domaines : artistiques (théâtre, sculpture, etc...), scientifiques (mathématiques, médecine,...), philosophiques (de Socrate et Platon aux épicuriens et stoïciens, en passant par Aristote, les doctrines de tous ces penseurs sont encore vivantes parmi nous). Ils ont inventé la démocratie et développé l'usage de la raison, alors qu'ils avaient par ailleurs une imagination passablement débridée qui s'exprime dans leur religion et leur mythologie.

A propos, un de leurs mythes reste mystérieux : celui d'**Europe**, nom d'une jeune phénicienne, ou nymphe, abusée par Zeus qui avait pris la forme d'un taureau. On ignore pourquoi les Grecs ont donné ce nom au continent tout entier, mais la mémoire en subsiste jusque sur les pièces grecques de deux Euros.

2- Nos chers ancêtres les Gaulois : Vercingétorix brandissant son glaive pour l'éternité sur la place de Jaude, nous ne les oublions pas. Mais ce que l'on sait moins, c'est leur appartenance à un vaste ensemble de tribus ayant la même civilisation : les **Celtes**, qui peuplaient le territoire s'étendant des îles britanniques à l'Europe centrale, en passant par la Gaule. Ils ne pratiquaient pas l'écriture, mais l'archéologie permet de reconstituer une civilisation brillante et on peut admirer nombre de leurs productions artistiques dans plusieurs musées européens. Et nos gaulois ont inventé le tonneau, une des plus grandes inventions de l'humanité...

3- Puis vinrent les **Romains**, dont l'Empire s'étendait jusqu'en Afrique du Nord. Pour ce qui nous intéresse, la frontière fortifiée, le Limes, entre eux et le domaine Germanique, allait jusqu'à l'actuelle Köln, **Cologne** pour nous, dont le nom latin était Colonia Claudia Agrippinensi (Agrippine, épouse de Claude et mère de Néron) ; c'était une prospère

colonie gallo-romaine. Nous y reviendrons. Les Romains apportaient avec eux la religion et la philosophie grecques ; à partir de l'Empereur Constantin se diffuse le **christianisme**. Ils apportaient aussi leurs techniques, leur droit, leur langue, leur art de vivre.

4- **Les invasions barbares** : à partir de 220, des invasions de **Francs** (peuplade germanique) d'**Alamans** et d'**Hérules**, passent le Limes, le Rhin, pillent, dévastent et parfois s'installent. Plus tard, en 376, des populations entières de **Goths**, fuyant la vague terrifiante des **Huns**, franchissent le Danube. En 406, les **Alains**, les **Vandales** et les **Suèves**, poussés par les **Huns**, traversent le Rhin et ravagent la Gaule, certains iront jusqu'en Espagne. Viennent ensuite les **Wisigoths** et les **Burgondes**, qui installent en Gaule des royaumes fédérés, alliés à Rome. Les Huns d'**Attila** seront arrêtés en 451 grâce à la célèbre et gigantesque bataille dite des "champs catalauniques" menée par une armée composée de Gallo-Romains, de Wisigoths, de Francs, d'Alains, de Burgondes, d'Armoriciens, conduits par le général romain **Aetius**, lui-même fils d'un chef barbare, une armée **européenne**, quoi...

Ce que l'on sait moins, sur les fameux "barbares", c'est qu'ils étaient déjà christianisés, adeptes toutefois de l'**arianisme**, qui ne reconnaissait pas le caractère divin de Jésus affirmé par ailleurs par l'orthodoxie romaine "catholique" ; lequel arianisme a été décrété hérétique par le concile de Nicée en 325 (on peut le regretter, mais ça ne sert à rien...).

Finalement, au 5^{ème} siècle, ces barbares Ostrogoths et autres Goths, ont fondé plusieurs royaumes sur les ruines de l'Empire Romain, sans chercher à anéantir sa culture. C'est le plus remarquable dans cette histoire tourmentée.

5- Ceci nous amène à **Clovis**, roi des **Francs** et fondateur de la dynastie des Mérovingiens, mais les **Francs-Saliens**, le nom de sa tribu, étaient des **Germain**s ! Et Clovis était basé à Tournai, dans l'actuelle Belgique. Donc celui qu'on nous a toujours dit être notre premier Roi, était au départ, un chef de tribu belgo-germanique, donc un barbare... Il est vrai qu'il s'est bien débrouillé, battant les **Alamans** à l'est, près de Cologne en 496 et les **Wisigoths** à l'ouest, près de Poitiers en 507. En plus, il a la bonne idée de se convertir au catholicisme, religion de sa femme Clotilde, d'où le baptême à Reims en 496, tout ceci est bien

connu. A sa mort en 511 il légua à ses fils un immense royaume qui va des Pyrénées jusqu'au-delà du Rhin et longe le royaume des **Burgondes** (Lyon – Dijon).

Faisons le point. Les caractéristiques de la civilisation européenne sont en place : mélange des cultures germaniques et gallo-romaines, prééminence de la religion chrétienne, toutes nos racines sont là. Bien sûr, l'Histoire est loin d'être un long fleuve tranquille et cette religion va par la suite se diviser et engendrer les terribles guerres qui vont ensanglanter le territoire germanique (guerre de trente ans) et plus tard la France. Elle entrera aussi en conflit avec la rationalité de la science et de la philosophie et ceci jusqu'au 20^{ème} siècle. Cependant au Moyen-Age les grands penseurs chrétiens étaient **aristotéliens** : les choses ne sont donc pas simples et les racines ne cherchent pas toujours à s'étrangler mutuellement...

6- Un mot sur **Charlemagne** : nous, Français, l'avons annexé un peu trop facilement. **Karl der Grosse, Carolus Magnus**, roi des Francs et des Lombards, une force de la nature, se taille un empire à grands coups d'épée, de 768 à 814 et règne de l'**Aquitaine** à la **Bavière** et la **Saxe**, où il commet de grands massacres, les Saxons refusant de se soumettre et d'abjurer leurs dieux. Sa capitale était en Allemagne : **Aachen, Aix-La-Chapelle** ; il parlait allemand, les Allemands se le sont donc annexé aussi... Et en **Lombardie** (nord de l'Italie) son nom était **Carlo Magno**, l'Europe je vous dis. Cet empire devait ensuite être partagé entre ses trois petits-fils (traité de Verdun, en 843).

7- Faisons un grand saut dans le temps, jusqu'au 18ème siècle : la **Philosophie des Lumières**, un mouvement cosmopolite, à vocation universelle, à l'origine des " droits de l'homme ", se répand en Europe, même auprès des "despotes éclairés". De là, devaient suivre la Révolution Française et l'épopée napoléonienne avec sa prétention à la domination européenne : en 1808 la France s'étend jusqu'à Rome et Hambourg et compte 130 départements. A la recherche des traces, revenons à **Cologne** : de Paris, le Thalys nous y amène directement et confortablement. Après une visite de la **cathédrale**, la plus grande d'Europe, racine chrétienne, le touriste français peut emprunter une longue rue commerçante à la recherche de la parfumerie détentrice de

la fameuse " eau", celle dont la marque est curieusement un numéro : **4711**. S'il a la chance d'arriver à l'heure pile (11h. par exemple) sur la place en face de l'immeuble 4711, il a une énorme surprise : le carillon sur la façade se met à sonner... **la Marseillaise** ! Des personnages apparaissent et tournent : ce sont apparemment des soldats de l'Empire ! Intrigué, le touriste entre dans le magasin et trouve l'explication sur une grande tapisserie montrant un cavalier français en train de peindre le numéro 4711 sur la maison : il avait numéroté tous les immeubles de la rue... L'anecdote est loin d'être insignifiante vu le souvenir qu'en gardent les habitants et on peut y voir le symbole de la volonté des révolutionnaires et de leurs successeurs d'instaurer un ordre rationnel : pensons aussi à la constitution du système métrique, à vocation universelle et souvenons-nous que le philosophe allemand Hegel appelait Napoléon "l'Idée à cheval". Cologne avait été annexée par la France et devenue sous-préfecture de 1801 à 1815. Malheureusement, tout cela devait mal se terminer pour Napoléon, preuve une fois de plus que les tentatives d'unification à la pointe de l'épée sont le plus souvent vouées à l'échec.

8- Les limites. Arrêtons ce rapide survol historique avant les terribles massacres du 20ème siècle qui vont enfin provoquer une salutaire prise de conscience : il faut s'unir pacifiquement ! Se pose alors la question du cadre : où s'arrêter ? Le Général De Gaulle avait bien vu le problème lorsqu'il parlait de l'Europe "de l'Atlantique à l'Oural", parce qu'après l'Oural commence l'Orient, mais on ne peut pas diviser la Russie. De nos jours, il serait cependant habile de lui proposer une **association**. De même pour la **Turquie** : pourquoi continuer à lui laisser espérer une possible entrée dans l'Union Européenne alors qu'elle appartient à **une autre civilisation** qui récuse et bafoue les notions de droits de l'homme, de démocratie et de laïcité et qui fait tout pour extirper nos racines longtemps présentes sur son territoire. Il y a là une **borne** qu'il ne faut surtout pas déplacer (cf. le Sapeur Camembert " *quand on déplace les bornes, il n'y a plus de limite* "...).

Enfin à l'heure où souffle le vent mauvais du populisme et où les forces centrifuges risquent de détruire un ensemble patiemment construit, le Royaume-Uni déjà s'en échappe, il convient de se souvenir des paroles de **Victor Hugo** au Congrès International de la Paix en 1849 :

“ Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure et vous constituerez la fraternité européenne...”

Nota bene.

1- Plusieurs données historiques sont empruntées à l'œuvre de François Reynaert : “Nos Ancêtres les Gaulois”

2- Ce survol est trop rapide : il aurait fallu évoquer également les Vikings, les traités de Westphalie et la Ligue Hanséatique, ainsi que le Saint Empire Romain-Germanique.

3- Le paragraphe 8: "les limites" est l'expression d'une opinion personnelle, qui n'est pas partagée par tous les membres de notre Association et qui ne saurait donc être prise pour la position "officielle" du Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand.

L'EUROPE, ENTRE DÉSIR ET RÉALITÉ

Pierre Miele

Pour discuter d'Europe, commençons par lever une ambiguïté qui risquerait de polluer le débat.

Parle-t-on de l'Europe désirée, utopie peut-être, mais partagée par tant d'humanistes, grand dessein qu'on prête à de glorieux fondateurs dans l'immédiat après-guerre, et moteur officiel d'une construction qu'il faut certes reconnaître laborieuse, décevante parfois, mais forcément au bout du chemin...

Ou bien parle-t-on de l'Union Européenne telle que les traités de Maastricht, puis Lisbonne l'ont instituée, celle qui a imposé à la Grèce ses conditions, mais qui se laisse imposer par le Royaume Uni les siennes ; celle qu'en France tous les candidats aux élections de mai 2019 reconnaissent non sociale, non démocratique, ultralibérale, non écologique ; celle qui n'a d'attitude commune ni sur la fiscalité, ni sur la défense, ni sur l'immigration, ni sur la protection de l'environnement, tous problèmes pourtant unanimement cités comme cruciaux et urgents par l'ensemble des forces politiques en France, quelles que soient les différences d'arrière-pensées et de solutions envisagées.

Un des problèmes auxquels nous sommes confrontés est que les solutions pour l'UE et son avenir sont toujours argumentées au nom d'une Europe humaniste, quand bien même elles sont en totale contradiction, ce qui est rarement facile à démontrer. Et on ne saurait se contenter de l'ultime argument « *c'est quand même mieux que si c'était pire* ».

Comment expliquer que le volontarisme pro-européen empêche d'identifier les logiques qui s'imposent à nous par leurs effets évidents, et nous empêchent d'envisager que d'autres voies étaient et peuvent encore être possibles.

« *There's no alternative* » avait ainsi affirmé Mme Thatcher pour défendre son modèle économique et social ; mais elle savait quel chemin suivre, et c'est celui qu'a adopté l'Europe qu'in fine le Royaume Uni s'apprête à quitter !

Cet aveuglement a deux conséquences qui ne devraient pas étonner :

- le désintérêt pour le projet européen de cette partie du peuple français qui désapprouve la politique des gouvernements français, ne voit en l'UE qu'un instrument qui dicte cette politique, ne perçoit aucun des avantages de l'Union qui ne profitent réellement qu'à quelques français « mobiles », et qui réalise qu'objectivement le mode de scrutin ne permet pas de modifier sensiblement la couleur du parlement européen qui de toutes façons n'y pourra rien changer car ses pouvoirs sont limités par celui de la Commission où s'exprime en souverain le gouvernement français ;

- la progression « électorale » des opposants nationalistes et souverainistes qui exploitent cette insatisfaction et ce constat d'impuissance, et tentent de les canaliser à leur profit avec un enjeu de politique nationale avant tout. La forme de *populisme* qui a réussi ailleurs pourrait réussir en France, et le risque pourtant faible grandit élection après élection.

L'Europe désirée : quelques thèmes récurrents et leurs limites

L'Europe des peuples ; dans le respect de la diversité des cultures, des langues, des histoires, des religions, des ethnies...

C'est une Europe des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la fraternité et de la solidarité, et donc aussi une **Europe sociale** qui implique un alignement vers le haut des modèles de protection sociale, sous peine de régression. Le modèle français, le plus évolué, serait généralisé... de même que notre laïcité qui seule garantit le respect des libertés et droits ci-dessus.

L'Europe des territoires ; fin des frontières entre les Etats

Du Cap Saint-Vincent à la Transylvanie et aux confins de l'Estonie, un européen pourra traverser librement des Provinces identifiables par leur seule originalité géographique, économique, historique.

Pas de frontières et cependant des limites... mais lesquelles ?

Et pourquoi cet agglomérat de territoires ne ferait-il pas le tour de la Méditerranée ?

La Turquie pourrait-elle en faire partie si les Turcs acceptaient les règles d'une Europe des peuples, des territoires et de la paix ?

Enfin, la frontière extérieure d'un espace « juridique » légitime, n'est pas un mur : une Europe des Lumières est une terre d'accueil : ne doit-elle pas être un refuge pour tout être humain dont l'existence et les droits fondamentaux sont menacés.

L'Europe de la paix : c'est le mythe fondateur.

Mythe, car c'est bien la paix revenue et imposée qui est à l'origine de la construction européenne, pas l'inverse ! Mais fondateur car devenu argument de *protection face à une menace intérieure*. L'argument a justifié l'imbrication des économies depuis la Communauté du charbon et de l'acier, puis la PAC, comme entrave à toute velléité de domination d'un Etat sur les autres...

Et l'argument est récurrent, signifiant que la menace perdure... ! Très fort pour les générations qui ont souffert de la guerre ou qui du moins s'en souviennent, l'argument est moins compréhensible par les générations suivantes qui n'envisagent plus qu'une guerre militaire pourrait surgir entre Etats du continent Europe, quelle que soit sa configuration politique, tandis qu'a été instaurée une autre guerre, économique, reconnue dévastatrice.

L'argument de la paix s'est déplacé aujourd'hui vers celui de la *protection face à une menace extérieure*. Il faut être fort face à... la Chine, la Russie, les Etats-Unis,... L'Europe protectrice redevient un thème de campagne 2019 ; faut-il, pour rester unis, se donner un ennemi commun ?

L'Europe de l'urgence climatique, enfin...

Il faut en effet préserver la Planète pour préserver l'Humanité. Cesser le pillage des ressources naturelles ; cesser la destruction de l'environnement naturel source et protection de la vie des espèces ; développer les énergies renouvelables, l'agriculture respectueuse de la biodiversité, les circuits-courts commerciaux, ...

La prise de conscience du phénomène par la population oblige désormais l'ensemble des forces politiques à avoir un discours de combat. Les actes sont une autre affaire tant ce combat est peu compatible avec la logique de croissance économique et démographique présentée comme l'autre nécessité !

L'Europe réelle ou Union européenne des Traités

Les traités de l'UE sont dans le prolongement d'une logique qui a prévalu et prévaut dans les étapes de la construction depuis les origines : constituer une zone de paix et de prospérité par des accords économiques et commerciaux : CECA (1951), CEE (Rome, 1957), PAC (à partir de 1962), Marché commun et union douanière (1968), marché intérieur (1993, libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux). Le Traité de Lisbonne (2009).

Ces accords peuvent être vus dès l'origine en 1950 comme des arrangements subtils entre puissances économiques et financières, Etats-Unis (dominants), France et Royaume-Uni, et l'Allemagne (militairement vaincue, politiquement encadrée, mais économiquement et financièrement préservée), pour reconstruire au meilleur coût l'Europe, sa capacité de production, et le marché qu'elle constitue, face à une URSS expansionniste et triomphante. Bloc capitaliste contre bloc soviétique. L'Europe s'ouvre au consumérisme de l' « American way of life », à la mécanisation, au productivisme. C'est l'Europe du Plan Marshall (prêts aux Etats européens assortis de la condition d'importer pour un montant équivalent d'équipements et de produits américains en surproduction) et de la modernité joyeuse qui sera celle des « trente glorieuses ».

Le Traité de Lisbonne remplaçant le Traité constitutionnel rejeté en 2005, reformule l'ensemble des accords économiques et commerciaux précédents pour les adapter à l'extension à de nouveaux Etats, fixe les modalités de la décision politique et la répartition des prérogatives entre l'Union et les Etats. Mais il ajoute des règles budgétaires auxquelles les Etats doivent se soumettre tout en respectant les règles générales du libéralisme économique qui fondent son existence-même à travers les accords ainsi re-légitimés.

Pour amortir la crise financière de 2008, aboutissement normal d'une sorte de « jeu du Monopoly mondial », ces normes budgétaires ont provoqué le choix de l'austérité, au moment où s'ouvrait une période de récession économique. La logique du libéralisme économique mondial devenu financier a conduit les Etats à sauver d'abord les banques et les rentes, gonflant leurs dettes publiques, laminant des pans entiers de

l'économie, engendrant le chômage et la précarité et accroissant l'écart entre les plus riches et les plus pauvres d'une ampleur telle qu'il n'est plus possible de le dissimuler.

Parallèlement, d'autres phénomènes mondiaux se sont développés amplifiant les effets sociaux de cette crise :

-la généralisation des technologies numériques qui révolutionnent les modes de production et le marché du travail mais aussi les relations humaines ;

-la prise de conscience du danger écologique et climatique et la prise en compte lente et forcée du risque dans les politiques énergétiques et industrielles ;

-l'émergence de nouvelles puissances économiques et financières : Chine, Inde, Brésil ..., perturbant les équilibres acquis...

-le réveil du conflit du Moyen-Orient, ethnique, religieux, civilisationnel pour la région, mais aussi enjeu géostratégique et économique entre les grandes puissances mondiales.

Entre le marteau (des contraintes budgétaires) et l'enclume (de la compétitivité),

-certains Etats, en situation de faiblesse, ont tenté de se rebeller, de conserver des marges et d'échapper aux rapaces avides d'exploiter leur situation ; la Grèce, le Portugal, étaient dans ce cas et se sont soumis finalement ;

-d'autres tentent de chercher ailleurs (Russie, Chine ?...) des accords plus favorables tout en bénéficiant des avantages de l'Union... ce sont les illibéraux !

-un autre, «*exitant* », en position de force, se permet de jouer le jeu du « je te tiens par la barbichette » en prenant le temps de négocier les arrangements qui feront qu'après l'*exit* ce sera comme avant ;

-d'autres enfin, essentiellement la France et les Etats du nord encore riches et politiquement stables, jouent le jeu du couple-franco-allemand-maître-du-jeu, en gardiens du libéralisme, requalifié progressisme en France ;

-et puis il y a l'Allemagne, pilier incontournable de l'édifice, qui a besoin des autres, surtout de la France, mais dans les limites de l'acceptation des règles budgétaires qu'elle a en fait imposées (le fameux

ordo-libéralisme, ou « économie sociale de marché », sorte de version « morale » du capitalisme incluant la négociation du niveau des salaires).

Des conséquences socio-économiques en France

La France subit de plein fouet toutes les conséquences de la crise mondiale et des exigences européennes, à la fois parce que les gouvernements français successifs sont défenseurs de la logique mondiale du marché et défenseurs de la discipline européenne dont ils ont été initiateurs ou complices tout au long des étapes de la construction.

Au nom des règles de concurrence :

- privatisation ou dégradation des services publics, notamment dans les domaines des télécommunications, des transports et de la santé ;
- destruction du tissu industriel par délocalisation ;
- multiplication des normes favorisant les grosses unités capables de s'y conformer ;
- mainmise de capitaux étrangers sur des secteurs économiques stratégiques, au prétexte d'une réciprocité pour le moins aléatoire.

Au nom de la compétitivité :

- concentration des commerces, services et unités de production (agricole aussi bien qu'industrielle) et destruction corrélative des commerces, services et artisanats de proximité et de la petite paysannerie qualitative ; et son corollaire territorial ;
- fiscalité favorable aux plus riches au prétexte de favoriser l'investissement productif et à travers lui la redistribution de la richesse (*théorie du ruissellement* contredite par les faits et par la plupart des économistes dont Piketti, Stiegliz, ...)
- transformation du droit et des conditions du travail, favorisant la précarité et la concurrence entre les travailleurs européens eux-mêmes ; et parallèlement, burn-out des cadres.

Au nom de l'harmonisation des régimes sociaux et de l'augmentation des coûts du 3^{ème} âge :

- recul de l'âge légal de la retraite et évolution des régimes de retraite visant une adhésion progressive au régime par capitalisation...

Au nom de la réduction de la dette et de l'équilibre budgétaire :

- baisse du pouvoir d'achat dans la fonction publique ; politique de salaires bas dans le privé ;
- insuffisance de crédits et d'emplois dans l'éducation, la santé, la justice, la culture, la recherche publique ;
- transfert vers les collectivités locales des charges à caractère social, conduisant celles-ci à l'étranglement ou à la levée d'impôts locaux.

Au nom des accords de Schengen et de Dublin

-reconduite des migrants au pays d'arrivée.

Un pareil contexte interdit toute politique de lutte contre les paradis fiscaux et de réduction des inégalités, puisque ceux-ci en sont les instruments.

Il interdit toute politique audacieuse pour affronter les défis écologique et climatique qui demanderaient à la fois des investissements aux effets à long terme seulement et des logiques commerciales bien différentes...

Et le mécontentement populaire qui en résulte, dont les « gilets jaunes » sont une expression inattendue et partielle, ayant permis par défaut et par abstention à l'opposition nationaliste et xénophobe de constituer désormais la première opposition organisée à la démocratie libérale, il est impossible pour cette dernière de traiter sereinement la question de l'accueil des migrants sans prendre le risque d'offrir à son opposition un tapis rouge vers le pouvoir.

Un déficit démocratique ?

Si les Français étaient satisfaits des effets de la politique nationale qu'elle soit ou non conforme à la politique européenne, ils ne se plaindraient pas d'une insuffisance démocratique du fonctionnement de l'UE. Au demeurant, les Français connaissent mal le fonctionnement de l'UE et ce sont principalement les partis au pouvoir qui en font état, excuse pour eux des échecs ressentis par la population qu'ils peuvent rejeter sur l'UE quand ça les arrange ; ou ceux d'opposition qui souffrent d'y être peu représentés.

Mais deux facteurs connus accréditent objectivement un déficit de démocratie :

-l'influence des lobbies sur les décisions, quelles qu'en soient les modalités ;

-le mode de scrutin pour l'élection au Parlement européen : les élections sont nationales et les programmes des listes candidates n'engagent pas plus d'élus que les élus du pays, ce qui enlève toute crédibilité à ces programmes ; de plus, le scrutin de liste fait que ce sont les partis qui désignent ceux qui seront élus.

En réalité, le citoyen ne sait réellement ni pour qui, ni pour quoi il vote : il doit faire confiance à l'idée qu'il s'en fait... Et il n'aura aucun contrôle même indirect sur la suite donnée.

Conclusion

L'UE est donc bien loin de réaliser l'Europe désirée.

Le degré d'adhésion des Français à l'UE est le reflet du degré d'adhésion à la politique nationale invariable depuis plus de vingt ans.
Il est vraisemblable qu'il en soit de même dans les autres pays.

Les optimistes diront que le chemin sera forcément long.

Les moins pessimistes qu'il est toujours temps de changer de chemin.

EUROPE, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE

QUI DANS LES FAITS DÉTIENT LE POUVOIR DE DÉCISION ?

DES INTENTIONS À LA RÉALITÉ

Gérard Chanel

En mai 2005, le projet de loi qui autorisait la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe était soumis à un référendum.

Dans son exposé des motifs, le texte de loi établit des priorités :

- en s'élargissant aux pays issus du bloc de l'Est, l'Europe s'inscrit dans la ligne de son ambition initiale « créer un espace de paix, de démocratie et de prospérité » ;
- en réformant les institutions de l'Union européenne, elles fonctionneront à l'avenir de manière plus efficace mais aussi plus démocratique.

Elu au suffrage universel direct, le parlement européen aura des pouvoirs renforcés pour adopter le budget et les lois européennes. Il élira le président de la commission en tenant compte du résultat des élections européennes.

L'exposé des motifs dit également que « le rôle des partenaires sociaux dans la vie démocratique de l'union est pleinement reconnu ».

Enfin, la charte des citoyennes et citoyens souligne que dans le cadre des compétences de l'union « *le pouvoir souverain appartient aux citoyens et citoyennes de l'union* » et que « *l'union a pour mission d'assurer la paix et la démocratie* ».

En effet, un droit d'initiative populaire est instauré (si au moins un million d'européens le demandent dans un certain nombre d' Etats, alors la commission peut être amenée à déposer une proposition dans le sens souhaité par ceux-ci).

Pour atteindre ces objectifs qui ne peuvent que recueillir l'approbation du citoyen, l'Union se dote d'un cadre institutionnel « qui aura la charge de promouvoir les valeurs sur lesquelles se

fonde l'union, de poursuivre ses objectifs, servir ses intérêts, ceux du citoyen et ceux des Etats membres »

L'Europe se dote d'une Assemblée Parlementaire en 1952 puis d'un parlement composé également de députés délégués en 1957 enfin d'un Parlement européen élu au suffrage universel en 1975. Un parlement qui est l'émulation démocratique des peuples d'Europe directement élu tous les cinq ans.

Et nous ne pouvons qu'adhérer à tout ce qui est fait pour faire vivre la démocratie, car il est bien reconnu :

- . que la meilleure gouvernance possible reste la démocratie ;
- . dans la mesure où elle se nourrit d'une conception humaniste, d'une conception philosophique de l'homme et de la société ;
- . dans la mesure où elle se nourrit dans le respect de la liberté, de l'égalité et la fraternité et, sous jacente à tout cela, la laïcité ;
- . parce que la démocratie n'est pas un Etat, mais un mouvement, un moyen, le moyen de débattre et de se comprendre.

Nous savons enfin que la gouvernance démocratique est le système qui donne à chacun le plus de chances possible d'exister.

Comme on le voit, l'Europe est très respectueuse de démocratie et de pouvoir donné au citoyen, ainsi qu'à ses élus sensés détenir un pouvoir pour les représenter !

Cependant les bonnes intentions gravées dans les écrits ne dépassent pas le stade de l'intention.

Pourquoi, où sont les difficultés ? Elle sont multiples et sans doute plus structurelles que contextuelles.

En effet, que constatons nous ?

Nous constatons que de nombreuses dispositions sont imposées aux institutions européennes pour ce qui concerne la consultation de la société civile, la transparence ou l'accès aux documents.

Il faut dire aussi que l'ignorance du projet européen, l'ignorance des stratégies, des objectifs et des institutions européennes par une majorité de citoyens des pays concernés ne facilite pas la communication et la démocratisation des décisions de l'union.

Peut-on aller jusqu'à dénoncer un déni de démocratie ?... et un pouvoir autoritaire ?

Rappelons nous au tout début ou presque...

Le Président François Mitterrand et le chancelier Allemand Helmut Kohl élu en 1982 favoriseront l'accession de Jacques Delors en 1985, à la présidence de la Commission des communautés européennes, ancêtre de la Commission européenne. Il restera à sa tête durant près de dix ans. Dès le départ, Delors travaille en pleine complicité avec le lobby des grandes multinationales et avec des ultra libéraux.

Les grandes multi-nationales implantées sur le continent se regroupent au sein de la « table ronde des industriels européens », table ronde créée par un homme d'affaires belge dont les faits d'armes sont impressionnants : impliqué dans l'exploitation minière, le transport maritime ferroviaire, la banque, l'automobile... Le projet européen de Delors reprend les recommandations qu'avait faites la table ronde des industriels dans une publication intitulée « Europe 1990 : un agenda pour l'action ».

Rappelons nous encore comment les résultats du référendum de 2005 sur le traité établissant une constitution pour l' Europe, référendum qui se soldait par un vote négatif en France, aux Pays bas, en Grèce, ont été balayés en 2007 avec le traité de Lisbonne ratifié par les Parlements.

Et puis, rappelons nous la déclaration du président de la commission européenne : « *il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens* » !

Quel est donc le pouvoir du citoyen dans ce contexte ?

Tant que l'Europe restera une construction économique et non une construction politique, tant que les décisions prises à Bruxelles seront le résultat d'influences extérieures et en tout premier lieu portées par les grandes entreprises, les lobbys qui font partie

intégrante désormais du fonctionnement de la commission, **le processus démocratique restera confisqué.**

Alors on peut dire que la construction européenne s'est faite et se poursuivra à l'insu de la grande majorité des citoyens et des élus sensés les représenter.

De même, la mise en place des instances économiques et même monétaires a suivi des voies peu démocratiques (la politique des petite pas).

Que penser du rôle accordé dans la décision politique :

- aux experts supposés toujours compétents des questions économiques, sociales, scientifiques,
- aux diverses composantes, laïques ou confessionnelles d'une « société civile » regroupant les citoyens organisés,
- à la primauté du local sur le national et l'europpéen (démocratie de proximité).

L'espace public européen offrira-t-il un jour au simple citoyen la possibilité d'exercer sa part de souveraineté dans les choix politiques qui le concernent ?

LES LOBBYS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Marie-Claude Marchand

Qu'est-ce qu'un lobby en général ?

Ce mot anglais désigne un couloir, un hall d'hôtel. Au XIXème, à la Chambre des Communes, en Grande-Bretagne, le lobby est un grand hall où des groupes de pression essaient de rencontrer les parlementaires.

Il existe des groupes d'intérêt : des personnes réunies par des intérêts communs

- des groupes d'influence : les think tanks
- des groupes de pression : les lobbys.

Le terme de lobbying désigne le plus souvent l'action d'influencer, d'où sa connotation négative de corruption ; or, le lobbying peut avoir un rôle positif.

Le lobbying à Bruxelles

La Commission Européenne définit le lobbying comme des « activités qui visent à influencer sur l'élaboration des politiques et les processus décisionnels des institutions européennes ».

A l'Assemblée Européenne, le lobbying est une activité agissant comme lien entre le monde des affaires, la société civile et les décideurs politiques.

Pour le réseau BASE (Business, Affaires publiques, Stratégie, Ethique), le lobbying est une activité qui procède à des interventions destinées à influencer plus ou moins directement les processus d'élaboration, d'application ou d'interprétation des mesures législatives des normes, des règlements.

Le Lobbyisme est une activité tout à fait légale à Bruxelles

15 à 30 000 personnes tentent d'influencer la politique européenne. Parmi les plus gros lobbys, citons les GAFA, IBM, Philip Morris....

Le lobbying est apparu vers 1980 avec la Table Ronde Européenne / ERT en anglais , formée par une quarantaine de leaders du marché économique.

L'Europe n'est pas encore une puissance économique ; la Table Ronde se réunissait avant les sommets européens, les ministres des Affaires Etrangères prenaient la parole en faisant passer des messages aux membres des gouvernements ; ainsi sont apparues l'idée d'un marché unique et celle d'une monnaie unique.

En 1985, le Président de l'ERT, Wisse Dekker, présente un projet : abolition des frontières fiscales et commerciales et harmonisation des règlements pour un marché unique.

Après un discours de Jacques Delors sur le marché unique, un livre blanc de la Commission au Conseil de l'Europe reprend les lignes de Dekker : c'est la naissance du marché unique.

La crise de 2008

Un comité d'experts indépendants doit réfléchir aux moyens d'une supervision bancaire après la crise des subprimes en 2007.

Certains experts nommés par José Baroso sont liés à Goldman Sachs, à Lehman Brothers (!!!) qui militent pour une dérégulation,...

Secteurs concernés

Les lobbys concernent des secteurs très divers :

- l'énergie = Engie, EDF....
- l'agro-alimentaire
- le tabac
- la santé....

Dans l'agro-alimentaire, citons le lobby du sucre : l'UE est le premier producteur mondial de betteraves à sucre, soit 50% de la production mondiale. Il s'avère que le lobby du sucre a financé des fausses études concernant la consommation excessive de sucre.

Philip Morris avait été cité comme lobby très important : le lobby du tabac a mauvaise presse car il commercialise un produit dangereux. Dans un reportage diffusé sur la TV française, on a vu les lobbyistes jouer

les experts et proposer des amendements aux députés européens afin qu'ils soient votés...

Le lobby des parfums est important : il concerne surtout Chanel n°5, Shalimar de Guerlain, Dior...L'UE souhaite interdire certains composants allergènes, comme la coumarine issue des fèves Tonka (qui poussent sur le coumarou), le citral constituant de l'huile de citronnelle, les mousses d'arbres qui donnent une note boisée, mais...les supprimer serait modifier la recette, la fragrance. Sachant que le marché de la parfumerie représente 24 milliards de dollars...

Le lobby des implants médicaux a récemment défrayé la chronique. Des journalistes du Monde ont mené une enquête sur la genèse de la loi concernant la réglementation des pacemakers, des pompes à insuline, des prothèses de hanches et des défibrillateurs de l'UE.

Cette loi, lancée en 2008, a été adoptée en... 2017, après dix ans de lobbying, d'accommodements politiques à la Commission Européenne, au Parlement Européen. Les lobbyistes ont fait passer les intérêts des industriels avant la santé publique. Ils n'ont pas tenu compte des incidents de plus en plus nombreux : mars 2010, affaire des PIP (Poly Implant Prothèse) concernant des prothèses mammaires ; juillet 2010, affaire ASR concernant les prothèses de hanches...

Comme à Bruxelles, il n'y a pas de contre-lobbying, les fabricants font du chantage, à la délocalisation par exemple !

Notre région est célèbre pour son grand manufacturier Michelin, qui fait de l'anti-lobbying. En 2017, Michelin a refusé de modifier la profondeur des rainures des pneus ; cette modification rendrait le pneu plus vulnérable, plus vite obsolète. Pour la petite histoire, c'est André Michelin qui a obtenu en 1927 la numérotation des routes en lançant une pétition qui a recueilli 200 000 signatures, contre les Ponts et Chaussées qui refusaient cette numérotation !

Vers un encadrement du lobbying

Le lobbying a pris une telle importance qu'il a fallu arriver à une réglementation, sachant qu'il y a 11 000 lobbys référencés à Bruxelles.

Ainsi, le 19 janvier 2019, à la demande des groupes parlementaires, a eu lieu un vote important : faut-il dévoiler les rencontres des eurodéputés avec les lobbyistes ? La gauche et les socialistes étaient

pour, la droite et les libéraux contre... à 4 voix près, la mesure était adoptée ! Cette mesure a pour objectif de mettre en évidence l'influence des lobbys : les commissaires européens et les hauts fonctionnaires de la Commission ne pourront rencontrer que les lobbys inscrits au registre.

Donc la Commission Européenne doit reprendre les négociations en tenant compte de cette mesure.

Les lobbys se soucient davantage de leur profit ; les sujets épineux comme la lutte contre la pollution, l'alimentation, la préservation du climat... ne sont hélas pas à l'ordre du jour.

LA MONTÉE DES « POPULISMES »

Roland Ferrandon

Depuis le début du 21^{ième} siècle bien des livres, des articles de journaux, des émissions de radio ou de télévision, ont été consacrés à la montée en Europe et dans le monde de courants à caractère politique et social et souvent nationaliste, qualifiés de « populistes », car se réclamant du peuple ; le mot qualifie des situations assez variées, et en général avec une nuance critique, voire péjorative et polémique ; « populiste » est parfois devenu un gros mot et même une injure. C'est le cas en Europe, mais aussi dans d'autres parties du monde, en Amérique en particulier. Aussi apparaît-il utile d'essayer de préciser ce que recouvre ce mot « populisme » à travers son histoire, et d'analyser les caractéristiques communes dominantes, les conséquences politiques et sociales possibles de ces mouvements, dans l'Union Européenne en particulier.

Définition, historique

« Populisme » dérive du mot « peuple » et du « populus » latin ; la terminaison « isme » lui donne une couleur plus intellectuelle que populaire car elle caractérise en général des mouvements politiques, sociaux, culturels, philosophiques ...

« Populisme » est aujourd'hui utilisé pour qualifier des mouvements qui prétendent défendre les intérêts du peuple, des milieux populaires, ouvriers, paysans, artisans, classes moyennes, contre des « élites » qui auraient accaparé le pouvoir et qui les trompent et les méprisent ; ils refusent d'ailleurs en général de mettre le mot « populiste » dans leur intitulé et s'appellent « Parti de la liberté » en Autriche, « Alternative für Deutschland » en Allemagne, « Parti des démocrates » en Suède, « Parti des Vrais Finlandais » en Finlande, Ligue du Nord, « Mouvement Cinq Etoiles » en Italie, « Front National » en France ... même si la référence au peuple, à un peuple mythifié, est au cœur de leurs discours.

Le mot « populisme » date du début du 20^{ième} siècle et apparaît en France en 1912 dans un ouvrage consacré à la Russie pour désigner le mouvement des « Narodniki » (du russe « Narod » peuple) « gens du peuple », Russes, jeunes intellectuels, membres des classes moyennes qui s'engagent dès les années 1850 de façons très concrètes pour dénoncer la condition des paysans, les moujiks ; ils invoquent des thèses de type socialiste dans la Russie tsariste traditionnelle et très inégalitaire ; leur répression sera féroce et des attentats terroristes en résulteront.

A la même époque des fermiers américains se révoltent contre les taux usuraires des banques et les tarifs prohibitifs des chemins de fer ; un Parti du Peuple, « People's Party » est fondé, avec alliance de blancs et de noirs pauvres.

La littérature se fera l'écho de ces luttes et, dans la lignée du roman naturaliste (Goncourt, Zola ...), des « romanciers populistes » font entrer dans la littérature des hommes des classes populaires et les peignent avec réalisme ; c'est le cas, en France, de Louis Guilloux (« Le Sang Noir », « Le Pain des Rêves »), d'Eugène Dabit (« Hôtel du Nord »), de Jules Romains (« Les Hommes de Bonne Volonté ») puis de Bernard Clavel ou Jean-Pierre Chabrol ... Aux USA, John Steinbeck avec « Les Raisins de la Colère » peint la condition difficile des paysans américains.

En politique le mot prendra une couleur différente et sera popularisé au 20^{ième} siècle par le Front National et Jean Marie Le Pen qui loue une « droite nationale, sociale et populaire ». Il est d'abord utilisé pour qualifier des mouvements de droite ou d'extrême-droite à caractère nationaliste, en Autriche, Italie, Pays Bas, Canada ... et parfois de gauche : Argentine (Péron), Brésil (Lulla), Vénézuéla (Chavez, Maduro).

Si les contextes sont divers, on se réfère toujours au « peuple », on invoque les intérêts du « peuple », mais d'un peuple mal défini, mythique, hypostasié, présenté comme solidaire, « un », alors que le peuple d'un pays est un agrégat d'individus aux intérêts divers. Alors le « peuple » n'est pas toute la population dans sa diversité ;

on s'adresse au « vrai peuple », à ceux qui sont soumis aux pouvoirs en place, ne participent pas à ces pouvoirs ; par opposition aux élites privilégiées, aux intellectuels cosmopolites, et aux étrangers ou nationaux d'intégration récente ; ainsi se crée par exemple le parti « Les Vrais Finlandais ». Dans cette vision mythique le peuple est sain par essence et a raison contre les élites sophistiquées et corrompues qui le trompent et le manipulent.

Ainsi les mots « peuple » et « populisme » peuvent donc avoir un usage polémique, être soit fermement revendiqués, soit servir à stigmatiser, à condamner quand ils sont appliqués à un ordre social et politique, qu'il soit de gauche ou, le plus souvent, nationaliste et de droite. Aussi, peut-on dégager un certain nombre de traits communs aux mouvements qualifiés de « populistes ».

De quelques caractéristiques communes

Le point commun est la référence au « peuple », à un peuple qui serait « un », aurait des intérêts propres à revendiquer et à défendre contre un « système » politique et économique bien installé, contre des institutions oppressives et non démocratiques.

D'abord contre des élites politiques, sociales, technocratiques, intellectuellement formatées et appartenant à un même milieu social privilégié qui s'est accaparé le pouvoir. Ces élites seraient volontiers arrogantes, méprisantes à l'égard des « invisibles », des « sans dent », de « ceux qui ne sont rien ». Elles bénéficieraient de privilèges injustifiés, seraient sensibles aux lobbies et parfois corrompues, adeptes des paradis fiscaux (Cahuzac ...), des abus de biens sociaux (Carlos Ghosn, Fillon ...) et au service d'une économie ultra-libérale dominée par la finance et la cupidité.

Mais aussi contre des corps intermédiaires, institutions, partis politiques, syndicats, plus ou moins complices des élites au pouvoir.

Le système parlementaire et la démocratie représentative formeraient écran avec la grande majorité du peuple.

Les médias traditionnels (journaux, télévision, radio ...) seraient très souvent partisans et inféodés au pouvoir ou à des puissances financières.

L'Union Européenne serait non démocratique, dominée par des lobbies, au service d'une économie ultra-libérale.

Par ailleurs une immigration non contrôlée amènerait chômage et insécurité.

On aboutit alors à une vision plutôt manichéenne de la société : il y a « nous » et « eux », les « petits » et les « gros ».

Au contraire sont valorisées la représentation directe plutôt que la démocratie représentative qui forme écran, la communication directe par les « réseaux sociaux » (tweets, blogs ...), même si on les sait perméables aux « fake-news », théories du complot, dénonciations, recherches de boucs émissaires ... La consultation fréquente du peuple par des référendums est prônée.

De telles analyses conduisent à une perception simplificatrice des sociétés mais qui s'explique en partie par le contexte politique, social et économique du monde actuel.

Le contexte

La mondialisation qui s'est imposée depuis une cinquantaine d'années a aboli beaucoup de frontières matérielles, intellectuelles et morales ; elle a aussi entraîné une interdépendance des nations et par là-même affaibli les identités nationales, remis en cause bien des habitudes, traditions et conceptions ; d'où le sentiment de perte des repères traditionnels, de perte de considération, de déclassement, d'impuissance, de contestation de notre identité, voire de subversion de notre civilisation avec même un possible « grand remplacement ».

La globalisation de l'économie a soumis les pays d'Europe, économiquement plus favorisés, à la concurrence mondiale,

notamment à celle des pays à bas coût de main d'œuvre ; elle a amené la domination, technologique, énergétique, économique et financière de quelques puissances qui imposent leur loi ; cette concurrence destructrice d'emplois serait responsable de chômage ; elle a d'ailleurs entraîné une financiarisation de l'économie, le triomphe de la rentabilité, du pragmatisme, de l'économique, aux dépens des valeurs humanistes.

L'Union Européenne a certes favorisé la paix mais elle a aussi multiplié les réglementations, créé le sentiment d'une technocratie puissante, de normes tatillonnes imposées aux paysans, commerçants, artisans et classes laborieuses.

Les mutations technologiques (informatique, intelligence artificielle ...), les communications sans frontière, les réseaux sociaux ... ont bouleversé les habitudes de travail et de vie. Aussi une partie de la population, particulièrement hors des métropoles, s'est sentie dépassée, déclassée, dévalorisée, marginalisée dans une société devenue trop complexe et avec des services publics en régression.

La croissance des inégalités sociales et financières dans une société du spectacle et de la consommation a fait naître bien des envies insatisfaites et donc des jalousies, des rancœurs.

Le recul des grandes idéologies, le déclin des partis politiques traditionnels et des syndicats, l'impuissance de l'Etat face à des superpuissances économiques et financières (GAFAM...) ont contribué à la montée des doutes, des espoirs déçus d'amélioration de sa condition, à des remises en cause parfois violentes des valeurs des démocraties libérales.

A une époque de triomphe du relativisme généralisé des valeurs, de la montée de l'individualisme, des égoïsmes nationaux, des intégrismes religieux, de la démagogie, sont apparues des contestations, des menaces pour les valeurs de l'humanisme, de la démocratie libérale, de l'universalisme hérité des Lumières ; elles ont entraîné des replis nationalistes et conservateurs qualifiés de « populistes ».

Des conséquences possibles

Les régimes démocratiques qui s'étaient établis progressivement au 20^{ième} siècle dans la plus grande partie du monde sont par nature fragiles et apparaissent maintenant contestés par ces mouvements de replis identitaires avec montée des protectionnismes, des nationalismes, des fondamentalismes religieux, avec des bouffées de racisme, de refus d'accueil d'immigrés chassés de leur pays par la guerre ou la misère. C'est aussi le cas dans l'Union Européenne ; l'entrée au Parlement allemand de néonazis, ouvertement auto-revendiqués tels, est un symbole inquiétant d'une transgression des frontières idéologiques et de la décadence des partis démocratiques.

Il n'y a pas qu'en Amérique, où se sont fait élire, Donald Trump aux USA avec un programme protectionniste anti élites, et Bolsonaro au Brésil avec un programme nationaliste, raciste, réactionnaire, que la démocratie libérale est violemment remise en cause ; et avec la tentation de s'en remettre à des hommes forts, charismatiques, souvent autoritaires, supposés capables de mettre fin aux insuffisances de la démocratie libérale, de rétablir un contact simple, direct, avec le peuple, un ordre ferme capable de réduire les privilèges, les inégalités ...

En concentrant l'essentiel du pouvoir entre les mains d'un individu, en délégitimant les contre-pouvoirs, ne risque-t-on pas d'être ensuite gouverné par des « dictateurs élus » qui ont accédé au pouvoir légalement mais se débrouillent ensuite pour que la démocratie ne puisse les en déloger. On a eu des exemples dans le passé avec Hitler, et avec « les démocraties populaires » à l'est de l'Europe ; mais aussi dans le présent en Hongrie, en Pologne, en Turquie.

Ce type de régimes qualifiés de « populistes » caractérise des mouvements le plus souvent de droite (Brésil, Turquie, Hongrie, Pologne, avec Trump ou le FN) ; mais aussi de gauche comme au Venezuela avec Chavez et Maduro ; droite et gauche peuvent même s'unir passagèrement comme en Italie avec la Ligue du Nord

et le Mouvement 5 Etoiles. Dans tous les cas la démocratie est mise en danger avec recours à la démagogie, aux simplifications réductrices, à l'outrance (exemple des insultes grossières échangées par média interposés entre Donald Trump et Kim Jung 1), à la désignation de boucs émissaires, à la dénonciation de prétendus complots ourdis de l'étranger.

Il est alors fait appel aux passions basses des individus : intérêt individuel, égoïsme, haine des adversaires qui deviennent bien vite des ennemis, intolérance, racisme, nationalisme, violence, mensonges avec des « fake news » et des « vérités alternatives » (« ma vérité vaut bien la tienne »). De plus, avec les moyens modernes de communication (internet, réseaux sociaux ...) la parole se libère sans contraintes et le plus souvent impunément, répandant mensonges, haines, racisme, antisémitisme. L'homme du « ressentiment » dont parlait Nietzsche, homme sans idéal, plein de jalousie et de rancœur, peut facilement se laisser tenter par le pire et s'en remettre aveuglément à l'homme providentiel capable de défendre les intérêts du « peuple », de mettre fin à la corruption et aux inégalités. Nombreux sont les états européens à être tentés par des replis nationalistes et populistes qui entraînent des votes où l'émotion et les passions l'emportent sur la raison, conduisant à des « dédagismes », des « brexits », des alliances apparemment contre nature (Italie) ou à des manifestations de protestation hétérogènes, mal contrôlées, débouchant sur des violences, des exaspérations et des clivages dangereux. Un tel engrenage fragilise les institutions qui assurent l'Etat de droit, déconsidère l'intérêt pour la politique en disant : « la classe politique est pourrie, le système m'ignore et me méprise, alors cassons tout ». Et, selon les sondages, les plus enclins à basculer vers un régime musclé seraient les jeunes très sensibles aux réseaux sociaux qui permettent de toucher des millions de lecteurs sans le contrôle, la vérification des faits et des informations, qu'exerçaient les médias traditionnels.

Conclusion

La France, l'Union Européenne, mais aussi beaucoup de pays du monde semblent traverser une période de doute, de déprime, de remise en cause des valeurs humanistes des Lumières qui paraissent pourtant l'avoir emporté après les terribles épreuves de deux guerres mondiales, du nazisme, du stalinisme, de la guerre froide, de la colonisation, de dictatures, et après une reconnaissance quasi mondiale de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Les mérites d'une République laïque, sociale, respectueuse des libertés individuelles et collectives ont toujours besoin d'être enseignés aux jeunes générations, expliqués et rappelés en permanence à tous.

LE PEUPLE, QUEL PEUPLE ?

QUELQUES PISTES, À TRAVERS LA FOULE, LA MASSE, LA MULTITUDE

André Malvezin , mars 2019.

Entendu sur France-Inter, dans le cadre d'un débat, une définition positive du populisme : *c'est porter sur la place publique des aspirations populaires non satisfaites et dénoncer la surdité des élites. Soit, d'où la prétention populiste nous sommes le peuple et, habituellement, l'émergence d'un leader émanation du peuple.*

Il semble donc souhaitable de bien appréhender cette notion de *peuple* pour essayer d'y voir un peu plus clair et je renvoie tout d'abord au texte de Roland Ferrandon « La montée du populisme » ; j'y ajouterai simplement quelques questions, les réponses appartenant au lecteur...

Le peuple, est-ce la **fole** qui défile dans les rues plus ou moins pacifiquement ? Cela semble être le cas actuellement en Algérie par le nombre et le calme (sauf le saccage d'un musée, dont, curieusement, personne ne parle...). Un peu moins en France, où la haine se répand, entraînant la violence, et me vient à l'esprit une phrase entendue dans le western *Johnny Guitar* : *la foule est un animal*, référence au lynchage (un respectable philosophe vient d'y échapper de justesse dans Paris. Comme le chante Gérard Manset : *mais où sont passées les lumières qui nous guidaient ?*).

Le peuple, est-ce la **masse** ? Voici un concept qui n'est plus guère utilisé de nos jours (on n'en trouve trace que dans le vocabulaire trotskomarxiste : *les masses laborieuses*). Il faut remonter en 1930 pour en trouver une analyse détaillée dans l'ouvrage « La Révolte des Masses » de **José Ortega y Gasset**, philosophe Espagnol, éminent représentant de l'humanisme libéral européen. Citons le : *Aujourd'hui... les masses croient qu'elles ont le droit d'imposer et de donner force de loi à leurs lieux communs de café et de réunion publique. Je doute qu'il y ait eu d'autres époques dans l'Histoire où la masse soit parvenue à gouverner aussi directement que de nos jours. C'est pourquoi je peux parler d'une hyperdémocratie.* Fin de citation ; étonnant, non ? Comme disait Desproges. . .

Le peuple, est-ce la **multitude** ? Nicolas Colin dans une chronique parue dans le Cahier du Monde du 12/12/18 insiste sur l'importance du numérique, qui *permet aux individus d'affirmer leur différence tout en se connectant les uns aux autres en réseau*. Plus loin : *Si les pouvoirs publics et les gilets jaunes n'arrivent pas à interagir, c'est parce qu'ils appartiennent à deux univers distincts et ne suivent pas les mêmes règles d'engagement. L'Etat est encore enserré dans des institutions conçues pour gouverner le peuple. Les gilets jaunes, eux, s'organisent en réseau et forment déjà une multitude*. Pour sa part, l'écrivain algérien Kamel Daoud, dans sa chronique du Point, insiste également sur le rôle d'internet : « *Le populisme est le produit dérivé du web, sa liberté. Car si on y a libéré la parole, on y a aussi libéré les imbéciles.* » Et plus loin : « *Internet influe sur ses clients directs, les addicts, mais aussi sur cette culture populiste ambiante qui est la matrice des choix politiques des électeurs. On clique, mais on contamine surtout.* »

Tout cela laisse perplexe et il faudra beaucoup de vigilance et de lucidité pour distinguer les démocrates sincères, s'il y en a, des démagogues prétendus défenseurs du **peuple**. En tout cas, votons, car les absents, c'est bien connu, ont toujours tort...

DES ABUS DU MOT « POPULISME »

Pierre Miele, mars 2019

L'emploi du mot « populiste », semble désormais dispenser d'utiliser des qualificatifs idéologiques discriminants. D'une certaine convergence idéologique assumée entre « droite » et « gauche » social-démocrates libérales, on passe allègrement à une assimilation entre « extrême-droite » et « extrême gauche », qui n'ont pourtant guère de point commun que leur dénonciation du « système » politique et institutionnel qui les tient éloignés du pouvoir, ce dont on peut se réjouir ou s'inquiéter, mais c'est un fait.

L'épouvantail

On qualifie ainsi de « populiste » aussi bien Trump que Poutine, Erdogan, Orban, ou le brésilien Solvonaro, Salvini et la Ligue du Nord aussi bien que le Mouvement 5 étoiles, Syriza le Grec ou Podemos l'espagnol, les partisans du Brexit dur, et en France une gauche radicale aussi bien que l'extrême droite !

Cet amalgame entre des régimes instaurés à l'issue d'un processus électoral, et des mouvements pour l'instant en échec a pour effet de reporter sur ces derniers indifféremment le soupçon d'être à l'image de ceux qui ont triomphé, qui possèdent effectivement quelques caractéristiques communes pointées par exemple par Pierre Rosanvallon, mais cependant pas exclusives :

- existence d'un chef charismatique ? La France n'en est-elle pas friande au point d'en chercher un à tout prix et partout ?

- légitimité au nom d'un peuple prétendu homogène dans ses aspirations, valeurs et intérêts ; qu'on réécoute les discours des candidats lors de nos élections présidentielles !

- et surtout nationalisme ! Il n'est pas permis d'assimiler ceux qui le prônent et ceux qui le combattent.

Cet amalgame permet en revanche de faire l'impasse sur ce qui distingue leurs programmes en matière d'économie, de finance et le social qui en dépend, en plus du volet éthique humanistes les uns, xénophobes les autres. C'est le point de vue qu'accrédite Daniel Cohen dans une chronique à l'Obs du 17 janv 2019, « *Un gouffre sépare les versants gauche et droite de cette nouvelle radicalité.* [] *Pour éviter les*

malentendus, le plus simple est de réserver le terme populiste à son versant droit..., celui dont se réclament Trump, Salvini, Orban... » Et le versant droit est bien pour lui l'ultra-libéralisme économique joint à l'intégrisme sociétal qui lui sert de paravent.

Un certain mépris de la plèbe

Sont qualifiés de « populistes » les anglais qui ont voté pour le Brexit, les italiens tentés par cette invraisemblable alliance des extrêmes, ces américains racistes, sexistes, etc... qui ont fait l'élection de Trump... Et c'était déjà ces français qui avaient voté Le Pen en 2003, puis ceux qui avaient refusé le projet de Constitution européenne en 2005 !

Annie Collovald ¹, Professeur de sociologie à l'Université de Nantes, en avait proposé une étude à l'issue du référendum de 2005 : *« Ce n'est ainsi ni la frustration sociale ni « l'ignorance » qui prédisposent au vote FN. Ces explications n'ont pour elles que l'évidence de leurs préjugés et économisent la réflexion sur les causes du maintien en politique du FN. »*

Pour simplifier, les classes populaires seraient donc le « bon public » des charlatans politiques qui se situent évidemment aux extrêmes de l'échiquier. En cause leur inculture, leurs « instincts primaires » et leur insatisfaction chronique.

Or Trump n'a pas été élu que par les classes populaires... le Brexit a été proposé par Cameron et les conservateurs avant que ces derniers se ravissent, ... Et le progrès tout relatif du FN dans les urnes est en partie au moins lié à la désespérance sociale plus qu'à une adhésion à ses thèses nationalistes et xénophobes.

Enfin peut-on laisser penser que, dans nos pays évolués où l'école instruit tout le monde, des votes seraient moins sensés que d'autres ?

Le populisme comme dernier recours ?

On remarquera que les stratégies de conquête du pouvoir qui ont réussi proposent le bonheur du peuple en prônant des valeurs conservatrices ou réactionnaires, et en préservant le système socio-économique qui produit le mécontentement de ce même peuple. Deux stratagèmes sont utilisés : le bouc-émissaire, souvent l'étranger, dont ce pouvoir les protégera, mais aussi la morale, souvent la religion, comme explication des inégalités par le sort, la fatalité à laquelle il faut se résigner : d'où repli sur soi et obscurantisme.

Dans un récent ouvrage (mars 2019), l'historien et sociologue Marc Lazar qualifie de « peuplecratie » ces régimes qui se sont imposés par voie démocratique, moins par adhésion que par défiance à l'égard des précédents dirigeants, et qui semblent s'installer dans la durée. Ils bénéficient d'un vrai soutien populaire et de la confiance car ils font ce qu'ils ont annoncé, en s'affranchissant des institutions représentatives et des corps intermédiaires, contre-pouvoirs dévalorisés décrits comme gardiens de l' « ancien régime ».

La philosophe Chantal Mouffe propose, elle, de revendiquer le « populisme » comme stratégie décomplexée de rupture au service d'un projet politique « de gauche » rompant avec le néo-libéralisme économique et financier, et prenant en compte la diversité reconnue des aspirations populaires, tout en restant dans le cadre d'un libéralisme politique.

Conclusion

Le procès en populisme, qui n'était encore en 2005 qu'une machine de guerre contre l'extrême droite, s'est transformé en machine de guerre contre toutes les oppositions au libéralisme tel qu'il est devenu.

Le "populisme" suffit désormais à discréditer les classes populaires, ceux qui en parlent et ceux qui prennent en considération leurs revendications légitimes. N'oublions pas que le premier vote des classes populaires, pas plus xénophobe qu'anti-élites ou anti-intellectuel, c'est d'abord l'abstention : ce vocable ne fait-il pas qu'empoisonner la politique et entraver la citoyenneté ?

Post scriptum : une citation inattendue de M. V. Giscard d'Estaing - Interview au Parisien, 6 avril 2019

« **Le populisme** est un réflexe pour mettre fin à l'isolement politique des classes les plus modestes. Si on utilisait le terme populisme sans mépris, cela irait, mais on y ajoute l'idée que le peuple n'a pas le droit de penser. C'est une idée insupportable et fausse. Le populisme est un effort du système démocratique pour donner une place plus large à l'expression populaire. Alors que l'autre voie (**le progressisme**) consiste à renforcer la capacité des élites à conduire les raisonnements et à décider de leur mise en œuvre. »

LA MASCARADE DU BREXIT

Pierre Miele

Tout au long des trois dernières années, les commentateurs expliquent, unanimes, que le « Peuple anglais » a *choisi* le Brexit, ce peuple jamais content, aux revendications hétéroclites ; pas celui des villes, satisfait de son sort, ni celui de la jeunesse tellement avide de voyages sans frontières, d'émulation et de productivité au travail, de consommation tous azimuts, et tellement consciente des enjeux écologiques ; mais celui des campagnes et celui des banlieues, inculte, conservateur, celui qui a spontanément peur de l'étranger, prêt à entraîner le pays dans n'importe quelle aventure nationaliste... Le Brexit serait une catastrophe pour l'Union Européenne et une catastrophe pour les Anglais.

Mais de quels **arguments rationnels** dispose-t-on pour s'en faire une idée ?

Le Brexit était certes peu souhaitable pour l'Union Européenne...

- la sortie d'un des pays membres peut inciter d'autres pays membres à sortir également d'une U.E. contestée, ou du moins d'en faire le chantage pour obtenir des conditions particulières ;

- une frontière entre les deux Irlande ne peut pas être rétablie sans risquer de ranimer un conflit entre elles ; les gouvernements anglais ont beau jeu d'en brandir la menace ;

- l'Angleterre n'est pas la Grèce ou le Portugal... Elle est une puissance économique et financière capable de concurrencer celle des plus grandes puissances européennes, la France, l'Allemagne ; outre la nécessité de pérenniser des accords de coopération en cours sur des grands programmes industriels, militaires, il y a celle de conserver au business européen l'accès au marché du Commonwealth, et celle d'éviter un accord déloyal des anglais avec l'ami américain qui n'attend que cela.

Mais en fait, le Royaume Uni n'avait encore jamais adhéré à un projet européen commun !

En restant en dehors de la zone Euro et de la zone Schengen, il n'a jusqu'ici souscrit qu'aux avantages de la libre circulation et de l'union douanière pour le commerce ; il a conservé son autonomie budgétaire et échappe ainsi aux règles budgétaires de la Commission ; il a conservé son indépendance en matière de législation du travail et sur l'accueil ou non des immigrés.

En 1979, Margaret Thatcher, avait obtenu un rabais sur la participation de son pays au budget communautaire, et en 2016, c'est en réclamant une révision des Traités pour obtenir de nouvelles dispositions financières et anti-sociales plus favorables à l'Angleterre libérale que Cameron a menacé l'UE de la sortie par référendum. Alors, que veulent encore les pouvoirs anglais qu'ils pensent obtenir par un Brexit, avec ou sans accord ?

L'U.E. saura-t-elle bien résister au chantage ? Après avoir espéré un non-respect du choix des électeurs britanniques, n'a-t-elle pas tout accepté sous réserve d'un accord sur la frontière irlandaise, dont un délai renouvelé contre toute logique au-delà des élections du Parlement européen !

Peut-on encore prétendre que le Brexit a été un choix du peuple anglais ?

... ou pire, que ce peuple ou du moins une plus large partie, serait devenu nationaliste ?

1- les Britanniques ont certes décidé le Brexit par référendum, à 52%, mais près de 30% d'abstention ;

2- les jeunes auraient voté plus massivement contre ? Les 18-25 ans qui ont voté, ont voté contre le Brexit à 72% pour 48% globalement mais ils n'ont été que 36% à se rendre aux urnes pour 72% globalement ! Les ouvriers auraient-ils massivement voté pour le Brexit ? la manipulation des chiffres par les commentaires est la même que pour les jeunes !

Les citadins des grandes villes et les ruraux ont voté dans des proportions symétriques, ce qui semble bien refléter la symétrie de leurs niveaux de vie moyens respectifs.

3- on constate qu'au bout de trois ans, les partis politiques anglais se sont finalement tous peu ou prou ralliés au Brexit, ne se déchirant plus guère que sur la question d'une sortie avec ou sans accord avec l'U.E., cet accord ne portant guère que sur la frontière avec l'Irlande ;

Alors... Le Brexit résulte-t-il d'une adhésion grandissante aux idées nationalistes effectivement diffusées, ou du renoncement d'un électorat désespéré par sa classe politique.

Le peuple anglais pâtira-t-il du Brexit ?

- bien avant que le Brexit soit effectif, la situation sociale des anglais est très dégradée (précarité des emplois, absence de couverture sociale) ; les services publics quasi inexistantes ; et les inégalités sont parmi les plus fortes en Europe !

- les grands organismes financiers mondiaux (banques, FMI, agences de notation,...) n'envisagent les conséquences du Brexit que sous l'angle de possibles spéculations (mouvements boursiers, retrait des investisseurs, délocalisation des sièges, ...) et baisse de la croissance et donc baisse des revenus et augmentation du chômage, (voir par exemple « *les 13 conséquences « concrètes » du Brexit* » énoncées par CNEWS du 12 août 2019)... ; apportant ainsi la preuve, s'il en était besoin, que le Monde n'est dans leur raisonnement qu'un jeu de Monopoly dont les bénéficiaires sont concentrés et les éventuelles pertes distribuées ;

- la Livre Sterling fait l'objet de spéculations mais se porte encore bien, la City n'a toujours pas à craindre une absorption par Paris ou Berlin, les exportations vers les pays d'Europe demeurent florissantes (profitant de la baisse de la Livre !).

Alors... L'hypothèse la plus vraisemblable n'est-elle pas que le Brexit ne changera rien au sort des anglais dans leur immense majorité, ni celle des plus modestes, ni celle des plus riches...

Une conclusion

Tout se passe comme si les relations entre l'U.E. et le Royaume-Uni ne dépendaient réellement ni de l'opinion publique, de toutes façons manipulée, ni des dirigeants élus ou des candidats à l'être dont l'avis sur le sujet relève plus de tactique électorale que de projet politique.

Seul semble bien compter en revanche le rapport de force économique et financier : l'influence des organismes financiers

mondiaux et les stratégies des entreprises multinationales (pour la localisation de leurs sièges par exemple).

Le jeu des partis et leader politiques que nous content les medias ne serait donc qu'**une mascarade** : celle de partis divisés cherchant à maintenir leurs sièges, et n'ayant d'autre ambition que servir et pérenniser un système ultra-libéral où seule la recherche du plus grand profit compte. Comme dans d'autres social-démocraties libérales, ces partis jouent sur les peurs et les croyances pour obtenir des votes sans adhésion aux programmes politiques. L'Europe et les migrants ont servi de boucs émissaires pour Cameron puis pour tous ceux qui lui ont succédé, comme explication des difficultés sociales, des salaires bas, de la précarité. Et Corbyn de tergiverser.

Le monde des affaires s'apprête, lui, à remplacer les accords de l'U.E. par des accords bilatéraux avec les pays d'Europe, à commencer par la France et l'Allemagne ! L'U.E. devra régler la question des frontières sur le modèle des frontières avec la Suisse, Irlande oblige, mais surtout libre circulation oblige !

Et l'on continuera à parler anglais dans les rencontres internationales.

L'EUROPE FACE À SON DESTIN

Guy Cagniant

L'Europe se trouve confrontée à un double défi :

- pourra-t-elle continuer à assurer sa cohésion face à la pression internationale et aux nombreux désaccords de ses membres ?
- parviendra-t-elle à remotiver ses citoyens de plus en plus tentés par un retour au nationalisme ?

Comment en sommes nous arrivés là ?

Il ne s'agit pas ici de retracer l'histoire de la construction de l'U.E. qui sera développée par ailleurs mais de faire appel plutôt à la sociologie qu'à l'histoire car l'U.E. est encore trop récente pour relever du « temps long » cher à Braudel.

Dès le début la création d'une Europe unie a été controversée. L'évolution devait-elle nous conduire :

- vers un Etat fédéral européen dont les contours seraient définis progressivement ?
- ou au contraire vers une association d'états-nations ?
- ou encore vers une fédération européenne ; résurgence de la Sainte Alliance ?

C'est donc à partir de cette confusion que progressivement l'UE s'est constituée pour en arriver à la situation actuelle

Il semble important de rappeler ici, ce qu'il est possible de qualifier d'échecs ou de déception pour le citoyen de base, même et surtout s'il faisait parti des partisans d'une « Europe Unie ». Remarquons également que selon les opinions politiques, voir religieuses, de chacun, pour les uns « *il y a trop d'Europe* », pour d'autres « *pas assez* » pour d'autres encore elle s'occupe trop de détails, tatillonne « *elle pourrait la vie de tous les jours et ne s'occupe pas de ce qui est important : la place de l'Europe dans le monde* ». Il y a chez beaucoup une nostalgie désabusée, teintée de déception.

Au XIXème siècle l'Europe, ou plutôt certains pays européens, dominait le Monde, pas seulement militairement, mais surtout par leurs idéaux. Ils prétendaient apporter la civilisation, la civilisation telle que l'Europe la concevait, aux pays qu'elle considérait comme « *arriérés* ».

Ceux pour lesquels, plus tard, par euphémisme, fut créée la litote de « *pays en voie de développement* ».

Puis vint ce XXème siècle qui fut celui du déclin, du « *suicide de l'occident* » *

Et il fallut bien se rendre compte que les états européens ne faisaient plus ou ne tarderaient plus à faire le poids face aux « *états continents* » comme les USA, la Chine, l'Inde, le Brésil et l'URSS d'alors. D'où l'idée de construire un « *état européen* » pour essayer de compenser cette perte prévisible d'influence.

Est-il utile de rappeler ici que ce grand projet a en grande partie échoué et que l'UE. est restée au milieu du gué.

La zone euro ne concerne pas tous les états membres, l'Allemagne a imposé ses dictats pour accepter d'abandonner le mark. Et l'euro n'est pas arrivé à concurrencer le dollar sur les marchés internationaux. La Banque Européenne ne peut pas jouer sur les variations de cours comme le font les USA avec le dollar, la Chine avec le yuan, voir le Japon avec le yen.

Le « *brexit* », l'élection du président Trump qui applique sans équivoque et sans les habituels ménagements oratoires la politique américaine. Celle-là même qui s'est autoproclamée dépositaire et défenseur de la démocratie alors qu'elle est plutôt une ploutocratie.

La condescendance avec laquelle le président Trump traite ses « amis » européens nous met face au choix suivant accepterons nous d'être les vassaux des USA ou allons nous décider à renoncer à nos petites dissensions pour réaliser, enfin, « cet Etat Européen » capable de choisir son destin ?

Car il faut noter que si le Président Trump nous apparait comme « une caricature », les caricatures, par essence ont pour base, pour être crédibles, la réalité.

Il faut être conscient de la difficulté du projet voir, pour certains, de son impossibilité. Nous en avons un exemple flagrant mais qui n'est pas le seul, de cette impossibilité pour les européens de faire front commun face au diktat américain. Et la question se pose en ces termes : « *Est-il normal dans un marché planétaire qu'un pays veuille imposer sa loi à tout le monde et interdise, par exemple, à toutes les entreprises dans le monde de travailler avec l'Iran ?* » Il aurait dû être normal que les états européens adoptent une politique commune, nous savons qu'il n'en fut

rien, chacun réagissant selon ses intérêts. Il faut le répéter ceci n'est qu'un cas particulier parmi d'autres, beaucoup d'autres qu'il n'est pas possible de développer dans l'espace qui nous est imparti.

Alors « plus d'Europe » ou « plus (+) d'Europe » à chacun de faire son choix et cessons de ratiociner car comme le disait le président François Mitterrand:

« La France ne le sait pas mais nous sommes en guerre avec l'Amérique. Une guerre inconnue, une guerre sans mort ... Et pourtant une guerre à mort. »

Pour conclure une dernière citation :

« On est sûr de perdre les batailles qu'on refuse de livrer »

**** (Voir dans notre livret N°17 : *la raison à travers l'histoire*)**

EUROPE ET LAÏCITÉ

Jacques Bernard

En ce qui concerne les rapports qu'ont les différents pays de l'Union Européenne avec les religions, on constate que tous ont connu un trajet historique particulier, une sécularisation plus ou moins prononcée; la France se distingue par trois événements que sont la Révolution de 1789, la séparation progressive de l'Eglise et de l'école publique ensuite, puis la séparation des Eglises et de l'État en 1905. Ces trois ruptures seront à l'origine de ce qu'il est convenu d'appeler la "laïcité à la française". L'article 1er de la Constitution de la République du 4 octobre 1958, stipule que "la France est une république laïque, démocratique et sociale".

Le rapport, que nous avons donc en France avec les religions, est loin de faire l'unanimité, tant par son application que par la représentation que les citoyens des autres pays peuvent s'en faire. Le régime de religion d'Etat, prévaut dans six pays de l'UE: Danemark, Finlande, Norvège, Grèce, Royaume Uni et Malte. Le principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat existe en Hongrie, Lettonie, Portugal, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède et France (seule la France inscrit ce principe dans sa Constitution). Un régime concordataire existe en Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Portugal, Luxembourg, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et France en Alsace-Moselle.

Seuls trois pays sur vingt-huit, ont inscrit une forme de laïcité dans leur Constitution : la France, la Belgique et le Portugal. Les autres pays reconnaissent la liberté de conscience, mais ils accordent tous une place à la religion, et entretiennent avec les Eglises des rapports étroits ; si bien que la vraie séparation de l'Eglise et de l'Etat n'a lieu qu'en France.

La Reine d'Angleterre est chef de l'Eglise anglicane et vingt- six évêques représentent l'épiscopat anglican à la Chambre des Lords.

En Grèce, la Constitution a été construite au nom de « *la Sainte Trinité consubstantielle et indivisible* » ; la Constitution irlandaise se déclare elle aussi « *au nom de la très Sainte Trinité, dont dérive toute puissance* ». En Allemagne, la loi fondamentale de 1949 proclame la neutralité de l'Etat, mais fait référence aux responsabilités devant Dieu du peuple allemand, et les Eglises sont des corporations de droit public grâce à un régime d'accord avec l'Etat Fédéral et les Landers. En Italie le Concordat de 1954 est un simple aménagement des accords de Latran de 1928, sous Mussolini ; toutes les activités ne pouvaient se séparer de leur dimension religieuse, non qu'elles soient cérémonielles, mais parce qu'elles gardent toujours un élément qui relève de la logique religieuse et qui cimente le lien social incorporé à la Constitution; les principes du catholicisme y sont reconnus comme "patrimoine historique". En Espagne les liens informels entre l'Eglise catholique et l'Etat demeurent importants.

Les pays de l'Europe de l'est, longtemps restés sous domination soviétique, sont marqués par un fort retour du religieux, et la Pologne signa en 1993 avec le Vatican un Concordat qui donna à l'église catholique un énorme pouvoir. Il ne faut pas oublier, chez nous, le statut particulier de l'Alsace-Moselle soumis au Concordat de 1801 (les ministres du culte sont rémunérés par le Ministère de l'Intérieur, leur retraite est assurée et ils sont logés par les communes).

Un arsenal juridique répressif existe dans de nombreux pays de l'Union Européenne, vis à vis du délit de blasphème ; et chez nous, en Alsace-Moselle, le blasphème était encore puni il y a quelques années.

Dans la société traditionnelle, toutes les activités ne pouvaient se séparer de leur dimension religieuse, non qu'elles soient cérémonielles, mais parce qu'elles gardent toujours un élément qui relève de la logique religieuse et qui cimente le lien social. Toutes les activités culturelles ou de loisir (les foires et les marchés qui avaient lieu à l'occasion de la fête d'un saint patron...) étaient donc reliées à la religion. Le fait que se développent, non contre la religion mais à côté d'elle, des activités qui n'ont plus de dimension religieuse

marque la sécularisation. Cette lente sécularisation, patrimoine commun des sociétés européennes, est une composante essentielle de l'identité européenne. Et donc, si on assimile laïcité et sécularisation, cela signifie que, sans séparation de l'Eglise et de l'Etat, on peut avoir de la laïcité, alors même que l'on a une Eglise officielle ; alors que dans l'idée que nous nous faisons de la laïcité, c'est incompatible.

Un état représente bien cette sécularisation, c'est le Danemark; on y trouve une Eglise d'Etat, luthérienne ; le monarque est obligatoirement luthérien, et pourtant c'est le pays d'Europe le moins religieux, où l'on trouve le moins de pratiquants.

L'Union Européenne dispose avec le Conseil de l'Europe, créé le 5 mai 1949, d'un véritable conservatoire de la conscience démocratique; la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales fut signée en 1950 ; elle précise que *« toute personne a droit à la liberté de penser, de conscience et de religion »*.

Où en est actuellement l'Europe vis à vis des religions ? La recommandation 1804 du 29 juin 2007 stipule, dans son article 4, que *« l'Assemblée réaffirme qu'une des valeurs communes de l'Europe, qui transcende les différences nationales, est la séparation de l'Eglise et de l'Etat »* ; dans son article 8, elle estime cependant *« que le dialogue religieux ou interprofessionnel n'est pas du ressort des Etats ou du Conseil de l'Europe »* ; et dans son article 17, que *« les Etats ne peuvent accepter la diffusion de principes religieux qui, mis en pratique, impliqueraient une violation des droits de l'homme »*. L'article 23.2 appelle les organisations religieuses, comme acteurs de la société civile, à jouer un rôle actif en faveur de la paix, de la coopération, de la tolérance, de la solidarité, du dialogue interculturel et de l'expansion des valeurs du Conseil de l'Europe, alors que l'article 23.3 indique que *« l'Assemblée recommande au Comité des Ministres de réaffirmer le principe d'indépendance du politique et du droit par rapport aux religions »*.

Le lien social a donc été longtemps de la responsabilité de la religion (religio = relier) ; mais avec l'individualisme et l'irréligion, une demande de plus en plus forte est faite à l'Etat, pour fabriquer du lien social, à l'école en particulier.

Actuellement, alors que la sécularisation et la déchristianisation continuent, un certain retour du religieux s'exprime à travers des manifestations sectaires ; et une religion comme l'Islam se comporte en théocratie, comme le faisait en France la religion catholique vers 1880. La difficulté de l'intégration de l'Islam, illustrée par le débat autour du voile à l'école, a ravivé les tensions entre les partisans d'une séparation très stricte de la religion et de l'Etat, et les tenants d'une laïcité plus « ouverte ». On ne peut imposer aux autres pays cette "laïcité à la française", mais c'est un principe qu'il faut faire partager, car ce n'est pas seulement un courant philosophique ; on le voit, l'Europe n'est pas totalement laïque, mais il va falloir, dans les vingt-huit pays de l'UE, concrétiser une relation plus adéquate et plus acceptable entre le temporel et le spirituel ; et gommer définitivement cette incompréhension de nos partenaires européens.

LES FEMMES EN EUROPE

Claire Chaussade

Pour commencer voici des extraits du texte d'une communication de Michèle Perrot* intitulée « L'Europe et les femmes » :

« L'Europe se distingue aujourd'hui, dans le monde, par l'importance qu'elle accorde au principe de l'égalité entre les sexes. Cette situation est le résultat d'une longue histoire, pleine de bruits et de fureur, mais aussi de murmures et d'actions presque invisibles, histoire surtout non linéaire. »

Entre l'Europe et les femmes, pourtant, les choses avaient mal commencé, si on en croit le mythe, dont je rappelle les grandes lignes : l'Europe est une déesse, une belle jeune fille sise aux rivages de Tyr, dont Zeus tombe amoureux. Pour la séduire, il se fait taureau jeune et blanc ; elle joue avec lui et le chevauche. Il l'emporte dans la mer, se métamorphose en aigle et la viole. De cette union naîtront 3 fils : Minos, Rhadamante et Sarpédon, futurs conquérants.

Sombre mythe, donc, que celui de l'enlèvement d'Europe, puisqu'il fonde l'amour sur le travestissement, la séduction et la violence et il en a été donné bien des interprétations, dont celle du triomphe de la domination masculine, ou, comme le dit Françoise Héritier, celle d'une différence des sexes inégaux et hiérarchisés. Il faut souligner combien l'idée d'égalité des sexes est tardive : Poullain de la Barre est, au 17^e siècle (siècle beaucoup plus novateur qu'on ne le croit en la matière) un des premiers à l'énoncer.

C'est dire le poids des héritages qui cimentent les rapports entre les sexes : celui de la philosophie et de la Cité grecque, celui des grandes religions monothéistes qui excluent les femmes du sacré et du sacerdoce au nom de leur impureté foncière. La Bible, du moins dans la seconde version de la Genèse, celle qu'a adoptée le catholicisme, fait d'Eve une seconde, créée après Adam, de lui et pour lui. Il faudra attendre le séisme de la Réforme pour opérer une brèche dans l'appropriation de la lecture et de la parole pour les femmes, invitées à lire la Bible, facteur décisif d'instruction : celle-ci

modifie la carte européenne de l'alphabétisation des filles, opposant une Europe du Nord et de l'Est lettrée à une Europe méridionale analphabète.

Ce statut personnel, l'Église l'avait cependant reconnu aux femmes dans le mariage, en exigeant leur consentement dans une institution devenue sacrement : Georges Duby a montré dans « Le Chevalier, la femme et le prêtre » les stratégies déployées par l'Église vis-à-vis de la féodalité. Il s'agit pour elle de gérer les alliances aristocratiques et les lignages en faisant le choix résolu de la monogamie et du mariage indissoluble. Dans cette politique démographique chrétienne, la Dame gagne en prestige (celui de l'épouse et la mère), pas nécessairement en amour. Même la courtoisie (le *fine amor*) est un stratagème destiné à flatter le seigneur et à conquérir des femmes devenues plus exigeantes. Ce jeu exclut la passion, dangereuse transgression, qu'illustrent les malheurs des amants : Tristan et Iseult, Héloïse et Abélard, Roméo et Juliette...

Le « mâle Moyen Age » n'a pas inventé l'amour, mais a consolidé la famille et le couple. L'échange des biens par les femmes demeure le pivot des structures de la parenté ; le mariage chrétien, laïcisé par la Révolution Française, renforcé par le Code Civil de 1804, constitue la clef de voûte d'une famille holiste qui subordonne ses membres les plus dépendants à ses fins globales. Dans cette famille patriarcale, la femme n'est pas un individu, mais un sujet dépourvu de droits ; ce Code Civil (« inique », comme le disait George Sand), fut largement exporté en Europe comme instrument de modernité. Le mariage devait être l'état normal de la femme, qui scelle sa destinée, dessine la voie de son accomplissement, ou son échec s'il lui manque. Choisi ou subi, le célibat est très minoritaire, mais constitue cependant une originalité de la démographie occidentale ; inexistante dans la plupart des autres cultures. Il esquisse cependant une marge de liberté.

Du côté de l'exercice du pouvoir, les choses ne vont guère mieux ; les femmes n'ont ni fief ni seigneurie. Elles n'exercent ni le métier des armes ni les offices de Cour. Elles ne montent pas sur le trône avec toutefois une variante forte : en effet, si la loi salique fait qu'en

France, la Reine n'est que la femme du Roi, au mieux une régente, en Angleterre, Suède ou Russie, rien ne s'oppose à l'avènement de la Reine ou de l'Impératrice. Ainsi l'Europe (la vieille Europe) des femmes n'est pas unifiée ; les frontières entre les sexes n'y ont pas le même tracé, même si l'inégalité règne sur les populations concernant le partage des savoirs et des pouvoirs.

L'émancipation des femmes va être le fruit d'évolutions lentes ou de nature très diverses dont on peut évoquer quelques-unes :

- le développement des villes, du marché, de l'industrialisation : les femmes voyagent, certaines deviennent missionnaires, elles inventent les « salons », elles écrivent ;

- au 18^e siècle ces pratiques se poursuivent et des femmes de Paris à Londres, Berlin et Saint-Pétersbourg jouent dans la diffusion des Lumières et l'avènement de nouveaux modes de penser, alors que certains philosophes (Rousseau) insistent au contraire sur une différence des sexes ;

- les révolutions et singulièrement la Révolution française se révèlent ambivalentes en ce qui concerne les rapports entre les sexes : elle reconnaît aux femmes un certain nombre de droits civils (héritage, divorce) mais leur refuse radicalement les droits politiques, et ce contre Condorcet ou Olympe de Gouges et sa célèbre Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791) ;

- les guerres ont joué elles aussi un rôle très ambigu : d'abord elles ont eu pour conséquence le retour à l'ordre des sexes, hommes au front, femmes à l'arrière, les remplaçant et les soignant (pendant la Grande Guerre). Mais de nouveaux modèles apparaissent avec ces femmes qui prennent la place des hommes dans les champs et dans les usines.

Après, plus rien n'est comme avant et il est significatif que les nations aient accordé le droit de vote aux femmes au lendemain des conflits mondiaux, la France la dernière en 1944.

Où en est aujourd'hui l'EUROPE DES FEMMES ?

On peut discerner 3 traits majeurs :

- la maîtrise féminine de la contraception qui constitue un vrai renversement dans le rapport des sexes ;
- la généralisation (pas toujours totale) du salariat féminin du fait des niveaux d'études plus élevés ;
- une avancée politique inachevée et inégale et l'apparition de l'idée de parité.

On peut donc voir un modèle de femme européenne, pas toujours vrai cependant, mais dont on peut quand même esquisser les grands traits : c'est une femme en bonne santé, instruite et très souvent active ; c'est une femme juridiquement égale, libre de ses choix professionnels ou amoureux ; c'est une femme citoyenne dotée partout d'un droit de suffrage parfois tardivement acquis (Suisse : 1971 ; Portugal : 1975). Mais c'est une femme encore vulnérable, soumise à la persistance d'une domination masculine qui continue à s'affirmer par le harcèlement, la marchandisation des corps publicisés, la violence des coups parfois ; elle reste une femme dont les acquis sont fragiles, remis en cause par les crises économiques, politiques ou religieuses. Fait marquant : fut instaurée en 1979 une « commission des droits des femmes » au parlement européen ainsi qu'une « commission pour l'égalité des genres ».

C'est alors qu'en 2008 est née une utopie, conçue par Gisèle Halimi et un groupe de femmes partageant ses convictions : après avoir identifié les lois les plus avancées pour les femmes, à travers les législations des pays membres, élaborer un programme les rassemblant pour proposer une charte de « la clause de l'européenne la plus favorisée ». Cela consisterait en un mécanisme qui permettrait à l'Européenne de bénéficier du statut le plus élevé pour les femmes déjà en vigueur dans un pays de la Communauté.

L'idée est donc d'octroyer le meilleur aux européennes, de façon apaisée, sans affrontement.

Ce « meilleur » concernerait 5 thèmes :

- le choix de donner la vie
- le choix de la famille (divorce, union civile)
- les violences (conjugales, viol, prostitution, harcèlement)
- l'accès à une vie professionnelle
- l'entrée dans la vie politique

On peut très facilement voir le problème que peut poser cette notion de « meilleur » ; en effet, chaque pays, bien qu'entré dans l'UE, garde ses propres lois nationales sur la plupart des points, et surtout ses cultures propres qui modèlent les façons de penser des hommes comme celles des femmes (le poids de la religion par exemple).

Aujourd'hui, en 2019, peut-on faire un bilan du droit des femmes en Europe ?

Les hommes et les femmes ne sont toujours pas sur un pied d'égalité ; selon les dernières statistiques de 2016, en moyenne dans l'Union européenne, les femmes gagnent 16,2% de moins pour un travail de même valeur et ont moins de possibilités de carrière et de développement professionnel. Si de nombreux progrès restent à faire, des avancées sont enregistrées. En février 2018, le pourcentage de femmes occupant des postes de direction au sein de la Commission européenne atteignait 36%, soit 11% de plus qu'au début du mandat de Jean-Claude Juncker, en novembre 2014. Le président de la commission s'est engagé à atteindre 40% d'ici le 31 octobre 2019. L'Union européenne a proposé une nouvelle législation visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants qui travaillent, et un plan d'action visant à éliminer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

La parité au sein des institutions européennes s'améliore depuis 25 ans, même si les femmes restent minoritaires aussi bien à la Commission qu'au Conseil et au Parlement européen : ce dernier, meilleur élève des trois et considéré comme le plus représentatif de

la population européenne, atteint le piètre résultat de 36% d'eurodéputées.

Les stéréotypes sur les femmes en politique n'ont pas disparu.

Il s'en suit donc une question-clé : comment la cause des européennes peut-elle progresser si les institutions censées les représenter ne sont elles-mêmes pas paritaires ?

Cette question n'est pas nouvelle : déjà en 1994, 47% des citoyens européens (57% de femmes et 37% d'hommes) souhaitaient davantage de femmes candidates aux élections européennes. Mais également interrogés sur les domaines où une présence accrue de femmes serait bénéfique, les sondés avaient majoritairement répondu : politique familiale, éducation, enseignement ou défense des consommateurs, soit des portefeuilles très « genrés ».

Un euro-baromètre de la Commission européenne, publié en juin 2017 et consacré à l'égalité des sexes, révèle que les mentalités n'évoluent que très lentement. En effet, 35% des citoyens européens interrogés estiment que les hommes sont plus ambitieux que les femmes, tandis que 17% sont convaincus que les femmes n'ont pas les qualités nécessaires pour faire de la politique. Par contre la part des personnes souhaitant voir davantage de femmes politiques monte à 54%.

Il reste désormais à voir si les élections européennes de 2019 confirmeront la progression du nombre de femmes impliquées dans la politique de l'UE.

- Michèle Perrot, historienne, professeur émérite d'histoire contemporaine.

LES DROITS DES FEMMES EN EUROPE

Martine et Jean-Pierre Renou

Nicolas de Condorcet écrivait en 1790 dans "de l'Admission des Femmes au Droit de Cité" : "*pour que cette exclusion (des femmes) ne fût pas un acte de tyrannie, il faudrait, ou prouver que les droits naturels des femmes ne sont pas absolument les mêmes que ceux des hommes, ou montrer qu'elles ne sont pas capables de les exercer.*".

Les droits des femmes restent un enjeu européen. Même si l'Union Européenne est l'une des régions du monde où le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est affirmé avec le plus de vigueur, de gros progrès restent à faire.

Un constat s'impose en 2018, les femmes en Europe ne sont pas sur un pied d'égalité avec les hommes : les salaires ne sont pas équivalents pour un même travail et la carrière professionnelle est plus difficile.

L'égalité entre les hommes et les femmes en Europe

Depuis le mandat de Claude Juncker, le pourcentage de femmes occupant des postes de direction au sein de la Commission Européenne a progressé de 11% avec aujourd'hui 36%. Il s'était engagé qu'à la fin de son mandat en novembre 2019 il atteigne 40% !

Parité en politique

Depuis son existence le Parlement européen n'a été présidé qu'à deux reprises par des femmes (soit 14%). Néanmoins, la situation semble s'améliorer avec les lois établies en faveur de la parité. Les femmes élues au parlement européen représentent 37% des députés, un chiffre en augmentation. De plus elles président 11 commissions sur 22.

Soucieux de respecter l'égalité entre les hommes et les femmes, prévue dans les traités, les gouvernements européens nomment de plus en plus de femmes ministres. Le gouvernement suédois compte plus de femmes que d'hommes. La France, la Slovénie et l'Allemagne obtiennent également un bon rapport pour la parité ministérielle. La Hongrie est le seul pays en 2018 à ne compter aucune femme. Cependant les ministères qui leur sont attribués ne sont pas toujours régaliens.

Les états membres présentent une grande disparité dans le nombre de femmes parlementaires. Les pays scandinaves apparaissent les plus avancés dans ce domaine. Dans le bas du classement : la Lettonie, Malte et la Hongrie. Il faut cependant noter qu'aucun pays de l'UE n'atteint le podium mondial (Rwanda, Bolivie, Cuba) !

L'Europe ne fait pas exception, très peu de femmes occupent ou ont occupé des fonctions de chef d'état ou de gouvernement. Dans 11 des 28 états membres de l'UE, jamais une femme n'a été élue à la tête d'un état ou d'un gouvernement.

Taux d'emploi des femmes et des hommes en Europe

En 2008, la Commission européenne avait fait une proposition de directive allongeant le congé maternité à 18 semaines rémunéré à 100% du salaire pendant 6 semaines puis à 85%. Malgré un avis favorable du Conseil des ministres en 2010 après l'accord du Parlement, les états membres n'ont finalement jamais réussi à s'entendre sur le sujet, dans un contexte où les mesures sociales ont de plus en plus de mal à être approuvées en raison de la montée des extrémismes.

En mai 2017, une nouvelle directive européenne "*Equilibre entre vie professionnelle et vie privée*" a été proposée. L'objectif serait une harmonisation du congé parental au sein de l'UE, très différent en termes d'indemnisation et de durée selon les pays. La directive garantirait le droit de demander des arrangements de travail flexibles en terme d'horaires ou de lieu, pour les parents d'enfants jusqu'à 12 ans et les salariés ayant un proche à charge. Il faut savoir qu'en France, 96% des personnes en congé parental sont des

femmes. Ce chiffre peut s'expliquer par les salaires moins élevés des femmes qui prennent donc le congé parental. Leur carrière professionnelle est ainsi freinée.

Mais la directive "équilibre entre vie professionnelle et vie privée" ne fait pas l'unanimité : 13 pays, dont la France et l'Allemagne bloquent son adoption.

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes

En 2016, la rémunération des femmes était en moyenne de 16,2% inférieure à celle des hommes au sein de l'Union européenne. Les disparités entre les états membres restent cependant importantes : l'écart varie de 5,3% (Italie) à 25,3% (Estonie). La France se situe en deçà de la moyenne européenne, avec un écart de rémunération entre les femmes et les hommes de 15,2%.

Ce chiffre est néanmoins difficile à interpréter, puisqu'il inclut tous les secteurs économiques. Pour le moment, faute de consensus, aucune statistique n'existe à l'échelle européenne sur l'écart de rémunération ajusté, c'est-à-dire l'écart entre les femmes et les hommes ayant des caractéristiques strictement identiques (âge, niveau de diplôme, type de contrat, etc...).

Le droit à l'avortement dans l'UE

Presque tous les pays de l'Union européenne autorisent l'interruption volontaire de grossesse. 24 pays de l'Union européenne ont légalisé ou dépénalisé l'avortement, sans besoin de justification de la part de la femme qui décide de recourir à l'IVG. Après un référendum, l'Irlande est devenue le 26^{ème} pays à libéraliser l'avortement. A l'inverse, la Pologne restreint fortement sa pratique et Malte l'interdit totalement.

Ce droit à l'avortement est un droit fragile, le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy avait voulu le restreindre en Espagne. Au Portugal, les frais liés à l'arrêt de leur grossesse sont à la charge des femmes. Il en est de même en Slovaquie. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) s'inquiétait de l'impossibilité d'avorter légalement dans un tiers des districts de ce

pays. Il a également fait part de sa préoccupation quant à la situation polonaise.

Les médecins dans certains pays font appel à la "clause de conscience", qui les autorise à ne pas pratiquer d'acte pouvant heurter leurs convictions éthiques, morales et religieuses. C'est le cas en Italie où les médecins objecteurs de conscience représentent 80% des praticiens.

Les violences sexuelles à l'encontre des femmes en Europe

215 000 crimes sexuels ont été rapportés à la police dans l'UE en 2015, dont un tiers sont des viols. 90% des victimes sont des femmes et 99% des personnes emprisonnées pour ces crimes sont des hommes. Il faut noter que c'est au Royaume Uni qu'on enregistre le plus de plaintes alors qu'en Hongrie et Slovaquie elles sont moins nombreuses.

Selon l'office européen de statistique (EUROSTAT) les différences entre les pays peuvent s'expliquer par la sensibilisation et les attitudes générales vis-à-vis des violences sexuelles dans les différents pays. De plus les chiffres de plusieurs états membres ne sont pas disponibles.

Conclusion

Les droits des femmes dans l'union Européenne restent fragiles et dépendants des états de l'Union. Triste constat, même si des actions encourageantes sont engagées. N'oublions pas qu' *aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quelle que soit sa religion, sa couleur ou son sexe a dès-lors abjuré les siens*" Nicolas de Condorcet dans "De l'admission des femmes au droit de cité".

Source : <https://www.touteurope.eu/actualite/droits-des-femmes-quel-bilan-en-europe.html>

UN PEU PLUS D'ENTHOUSIASME POUR LA POLITIQUE CULTURELLE EUROPÉENNE !

François Robert

En intitulant un livre publié en 2016 « Europe et Culture : un couple à réinventer », Anne-Marie Autissier, enseignante à l'Institut d'études européennes de Paris 8, laisse entendre que le chemin sera encore long pour que l'Union européenne développe des engagements forts dans le domaine culturel.

Depuis 1992, le traité de Maastricht (art. 128 devenu 167 du traité de Lisbonne) reconnaît que la culture est une compétence officielle de l'Union européenne et, dans le cadre d'une Europe plus proche des citoyens, affirme ainsi un objectif qui sort des strictes priorités économiques. Le sommet de Bratislava (sept.2016), après la défense de la paix et de la démocratie, du respect des libertés collectives et individuelles, avait également visé la promotion du « riche patrimoine culturel européen ». Sous l'impulsion de la France et d'autres états membres, l'Union a exclu les biens culturels des négociations avec les Etats-Unis et le Canada pour « protéger l'exception et la diversité culturelle ».

Mais dans une Europe « qui ne sait plus guère où elle va, qui est en panne de vision stratégique » (1), où le populisme se développe et qui semble souvent se cacher dans des discours nébuleux oubliant les perspectives concrètes, l'action culturelle est souvent réduite au fameux « supplément d'âme » et non à un choix fondamental garant de nos valeurs humanistes.

Dans ce contexte difficile, il convient néanmoins de souligner que le budget européen de la culture a sensiblement augmenté en 2018 (1,46 milliard d'euros) dans un programme

« Europe Créative » prévu sur sept ans, devant aider « des milliers d'artistes et de professionnels de la culture à travailler au-delà de leurs frontières et à toucher de nouveaux publics » (Andoulea Vassiliou, Commissaire européenne). Mais 1,46 milliard ne fait qu'à peine plus de 0,009% du budget de l'Union (160,1 milliards) ! Il faut évidemment prendre aussi en compte des opérations particulières à financements spécifiques mais elles ne changent guère la proportion...

Le programme « assure la sauvegarde et la diversité culturelle et linguistique européenne et renforce également la richesse culturelle, contribue aux objectifs européens d'une croissance économique intelligente, durable et inclusive, aide les secteurs de la culture et recherche de nouvelles opportunités, de nouveaux marchés et permet de toucher un public international, s'appuie sur le succès des précédents programmes Culture,

« MEDIA et MEDIA Mundus » . Les ambitions sont fortes ! Les bénéficiaires cités sont les « réalisateurs, distributeurs, agents commerciaux et autres professionnels de l'audiovisuel, les cinéphiles, les artistes et professionnels de la culture (250.000 recensés) qui seront soutenus par la diffusion de leur travail au-delà des frontières, les organisations créatives et professionnelles de l'audiovisuel pour acquérir de nouvelles compétences et renforcer leur capacité de rayonnement, les maisons d'édition (traduction de plus de 4.500 œuvres littéraires) et donc aussi les passionnés de lecture » On remarque que peu d'indications sont données sur le spectacle vivant (musique, danse et le parent pauvre que reste le théâtre)... Il convient par ailleurs de souligner, à titre d'exemple, que 27% des Français sont sans accès à internet et 33% peu à l'aise avec cet outil...

Les difficultés structurelles

Certains pensent que la culture a toujours été un élément central du processus d'unification mais peut-on parler d'une politique européenne de la culture alors que chaque partenaire tient à valoriser les identités locales et donc la diversité ? De puissants lobbies interviennent à tous niveaux ainsi que les traditions nationales. Même s'il quitte l'UE, le Royaume-Uni, dans une période de crise économique, n'aura pas manqué d'influencer ses partenaires avec l'implication des organismes privés et de la philanthropie. La place du mécénat est incontournable, elle associe des forces vives dans le cadre du développement territorial, mais n'est-ce pas l'état qui la finance en grande partie à travers les avantages fiscaux et se prive d'une certaine labellisation ? Il perd ainsi un peu de son rôle d'arbitre, ce qui constitue certainement un bien dans les anciens pays du « bloc de l'est » mais se discute dans les vraies démocraties où il risque d'être débordé par des sociétés de plus en plus internationalisées qui recherchent le profit avant tout. Et on voit bien poindre une standardisation des contenus que tous les partenaires souhaitaient pourtant éviter.

Quelques domaines comme le patrimoine (vecteur essentiel du tourisme) et l'audiovisuel, ayant depuis déjà assez longtemps été pris en compte, semblent faire l'objet d'actions consensuelles. Quelques initiatives symboliques sont bien identifiées : années européennes de la musique, du cinéma..., « capitales européennes de la culture ». On notera cependant les contraintes « imposées » aux villes candidates pour obtenir le titre précité : « mettre en valeur les courants artistiques ou intellectuels auxquels elles participent, faire œuvre de coopération culturelle en invitant des artistes d'autres pays européens, convier les habitants de la ville à se

mobiliser pour l'année culturelle, dialoguer avec les cultures européennes et extra-européennes, mettre en valeur leur patrimoine, leur architecture et la qualité de la vie dans leur espace. Mais elles doivent également veiller à la cohésion sociale, à l'implication des jeunes, au développement du tourisme et à la création d'effets durables au-delà de leur nomination » (2) ! On doit souhaiter la plus grande bienveillance des commissions nationales de sélection ! La contribution financière de la commission européenne est passée à 1,5 millions d'euros par ville retenue en 2010, c'est-à-dire 1% du coût de l'opération à Liverpool en 2008 et 1,5% du coût pour Marseille en 2013 ! Les budgets avancés s'échelonnent dans la diversité : en 2015, 68 millions pour Mons (Belgique) et 21 pour Pilsen (République Tchèque). A-t-on été vraiment plus loin que le saupoudrage des années 96-98 ?

La culture composante de la construction européenne

Si la culture reste une action européenne subsidiaire et un simple prolongement des politiques nationales qui ne sont pas toujours rationnelles, notamment en ce qui concerne la crainte de brader des spécificités, elle sera vite dominée par l'internationalisation des industries culturelles. « Affirmer la conscience d'un héritage commun en tant qu'élément de l'identité européenne » (Autissier) oblige les partenaires à revoir leurs modes d'intervention, leurs dispositions légales et réglementaires (statut des intermittents par ex.). Un texte cadre, l'Agenda culturel européen, a défini en 2007 « des objectifs d'intérêt commun qui prennent en compte l'apport de la culture à la construction européenne de manière plus large et plus stratégique dans un contexte de mondialisation ». Il s'agit notamment d'améliorer la situation économique des

créateurs et de mettre en place une industrie culturelle européenne. N'oublions pas que la culture occupe une place importante dans le marché intérieur : circulation des professionnels, des œuvres, mesures fiscales spécifiques, droits d'auteur... !

Une meilleure participation des acteurs dans l'élaboration des politiques est visée. Il convient surtout de ne pas oublier que ce sont eux qui dialoguent avec le public. La musique et la danse ont toujours facilement transgressé les frontières et, grâce au relatif progrès de l'enseignement des langues et aux techniques modernes de sur-titrage, aux audaces des metteurs en scène que le public finit par suivre (un spectacle de Warlikowski en polonais ne pose guère de problèmes dans d'autres pays), le théâtre lui aussi se développe en tant que vecteur fort d'une culture commune. Les textes choisis ou écrits par K. Warlikowski croisent des références classiques venues de différents pays, comme Shakespeare ou Marcel Proust ; l'Allemand Ostermeier monte *La Nuit des Rois* à la Comédie française...

On attend donc désormais une politique culturelle enthousiaste et cohérente pour relever le défi. Elle passera sans doute par des réformes normatives mais surtout par une prise en main plus directe par les acteurs culturels, professionnels ou militants de l'éducation populaire. Ils doivent continuer à investir l'institution pour la faire évoluer, même si dans certains pays, il n'est pas possible de nier les purges que la réputation internationale des artistes n'arrive pas toujours à enrayer. Le *Nouvel Observateur* du 15 novembre 2018 rapporte les propos inquiétants du nouveau ministre de la culture hongrois : « *Une des tâches principales de la culture est de rendre la vie des gens plus belle. Mais*

comment atteindre ce but en gardant des idées immorales ?»
Une telle définition peut-elle être partagée ? On peut néanmoins déjà constater une meilleure maîtrise dans la préparation et la présentation des dossiers par les professionnels qui essayent de survivre à travers l'humour. Ils doivent nous aider à lutter contre toutes les formes d'obscurantisme et nous rendre confiance dans les vertus d'un trésor commun aux multiples racines pour dépasser les seules considérations stratégiques et économiques. On aura ainsi utilement oublié la boutade du général de Gaulle à propos de l'Europe, citée par André Passeron dans le Monde du 27 décembre 1999 et rapportée par P. Martin-Génier, « un truc pour vendre de la bidoche aux Allemands ».

- 1) Patrick Martin-Gerier in « L'Europe a-t-elle un avenir »
P. 51 Studirama 2017
- 2) Anne-Marie Autissier in « Europe et Culture » : un couple à réinventer. Editions l'Attribut 2016

ANNEXE

LES TRAITÉS DE L'UNION EUROPÉENNE CONTRE LA DÉMOCRATIE

d'après François Robinet

Professeur d'histoire au Lycée J.d'Arc à Clermont-Ferrand

*Conférencier invité **

Notes prises pendant la conférence

L'intervention du conférencier a pour objectif « d'aborder la question démocratique au sein de l'Union européenne, ou plutôt, de comprendre pourquoi celle-ci se constitue contre la démocratie ». Pour lui, « il s'agit d'aller au-delà des analyses factuelles (du "comment") à propos des événements de déni de démocratie explicite (référendum de 2005, crise grecque) ou du fonctionnement des institutions (parlement fantoche, lobbys omniprésents ...).

Quelle dynamique explique ce phénomène ? »

Pour F.Robinet, deux raisons :

- tout d'abord l'histoire de l'Europe: cf les ouvrages de Bruneteau (Les Collabos de l'Europe nouvelle) et Antonin Cohen (De Vichy à la communauté européenne) : projet technocratique, antinational, monnaie unique.

- ensuite la contradiction entre une entité de plus en plus fédérale avec la multiplication des pouvoirs régaliens (monnaie, budget, traités à valeur constitutionnelle) et le cadre national comme cadre légitime de la démocratie (cf tableau des taux de participation aux élections). Cela entraîne des conflits de souveraineté lorsque des décisions nationales sont prises contre l'UE (référendums, Grèce brutalisée).

L'UE est antidémocratique parce qu'elle est illégitime : elle doit en conséquence se doter d'institutions technocratiques et autoritaires, et mettre à mal l'Etat-nation.

Il prend à titre d'exemple la question sociale laquelle permet d'illustrer et de comprendre davantage les fondements de cette dynamique.

- Les Traités interdisent l'harmonisation sociale (art.153) provoquant des délocalisations au sein de l'UE et le problème des travailleurs détachés. Les travailleurs détachés ne payent pas les cotisations sociales dans le pays où ils travaillent et souvent, dans les faits, sont sous payés. Des montages avec les paradis fiscaux augmentant les économies sur les cotisations. Des travailleurs français sont détachés en France via des entreprises d'intérim belges. Conséquences : affaiblissement des systèmes de répartition et chômage nécessitant pourtant davantage de cotisations ...

- Les Traités limitent fortement l'harmonisation fiscale ; elle laisse la possibilité aux paradis fiscaux d'exister, à la pratique du dumping de prospérer... Avec cela, les contraintes budgétaires (60% dette, règle d'or ...) d'un côté et de l'autre la libre concurrence qui prive l'état du levier fiscal et l'oblige à s'endetter, ont pour résultat une obligation d'austérité, et la casse des services publics et des politiques sociales.

- La monnaie unique gérée par une BCE indépendante et l'ordo libéralisme ne laissent pas de place à des choix politiques nationaux.

L'autoritarisme des traités et des institutions s'explique par l'idéologie qui les sous-tend : le néolibéralisme dans sa mise en pratique ordolibérale.

Idéologie au sens de Marx (attitude déviante par rapport à la réalité, idée appliquée de force à la réalité) puis de Ricoeur comme instrument de légitimation d'un pouvoir.

Deux exemples paradoxaux témoignent de cette posture idéologie :

- en 2015, l'UE est sauvée par le quantitative leasing ("bazzoka monétaire" : rachat de la dette par la BCE, planche à billet), à

l'inverse de tous les principes ordolibéraux, mais malgré tout, cette stratégie d'urgence demeure proscrite ;

-l'inefficacité de l'austérité n'a pas empêché la Troïka de l'imposer à la Grèce.

Avec cette idéologie, l'U.E. est ainsi un marché sans bornes, caricatural (conduisant à des traités avec les autres puissances comme le TAFTA, CETA), et son pire ennemi est l'Etat-nation en tant qu'il est démocratique et qu'il pourrait édicter des normes par des lois contrariant celles du marché, d'où une politique « régionaliste » supra-nationale...

La forme non-démocratique et ultralibérale de l'UE n'est donc pas conjoncturelle mais structurelle puisque inscrite dans des traités à valeur constitutionnelle.

A cet effet F.Robinet cite les propos de P.Mendès-France prononcés en 1957 à l'Assemblée Nationale :

« L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes, soit le recours à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs un homme providentiel, soit la délégation de ces pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement « une politique » au sens le plus large du mot, nationale et internationale ».

* Ces idées sont plus amplement développées dans l'ouvrage de François Robinet intitulé « Les traités contre la démocratie » à se procurer auprès de l'auteur.

Publications du Cercle Condorcet du Puy-de-Dôme

Cahier n° 1	1994	Condorcet, l'école et la nation
Cahier n° 2	1995	Sport et société
Cahier n° 3	1996	Femme et citoyenneté
Cahier n° 4	1998	Le service public
Cahier n° 5	2000	La région Auvergne existe-t-elle ?
Cahier n° 6	2002	Le patrimoine en question : « Sur les sédiments du passé, la culture en devenir »
Cahier n° 7	2004	Territoires et citoyenneté : « Les enjeux des décentralisations »
Cahier n° 8	2005	Comment maîtriser le pouvoir de l'image ?
Cahier n° 9	2006	Les valeurs de la République face aux questions du communautarisme
Cahier n° 10	2007	Judiciarisation de la société : néfaste ou salutaire ?
Cahier n° 11	2008	L'enseignement du Français en question(s)
Cahier n° 12	2009	Que reste-t-il des Lumières ?
Cahier n° 13	2010	La réforme des collectivités territoriales
Cahier n° 14	2012	La reconnaissance de l'autre : une clef pour vivre ensemble ?
Cahier n°15	2014	Informé et/ou manipulé
Cahier n°16	2015	Ce qui rassemble, ce qui divise les hommes
Cahier N°17	2017	Défendre la raison en de sombres temps
Cahier n°18	2018	L'égalité des citoyens devant la justice

Cahiers disponibles en ligne sur le site

<https://condorcetclermont.fr>